

COMMUNE DU CHENIT



LE CHENIT · 1646

COMMISSION DE GESTION
COMMISSION DES FINANCES
RAPPORTS 2025

CONSEIL COMMUNAL DU CHENIT

RAPPORT

COMMISSION DE GESTION 2025 - 2026

RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Pour l'exercice 2025 - 2026, la Commission de Gestion était composée de :

Mme Calina AUDEMARS

Mme Paulette REYMOND

M. Pascal CONZA

Mme Céline ROCHAT

M. Jean-Luc LECOULTRE

M. Frédéric NAPPEZ

M. François VILLARD

UDI, Présidente

UDI

UDI

R-V

R-V

R-V

F3

En tant que présidente de la Commission de Gestion, j'ai le plaisir de vous soumettre le rapport d'activités pour l'exercice 2025 - 2026, qui constitue également le dernier de la Commune du Chenit. Ce document résulte d'un travail minutieux et approfondi, réalisé avec rigueur, impartialité et objectivité. Il s'inscrit dans une démarche de transparence et de contrôle au service de l'intérêt général, illustrant l'engagement de la commission à assumer pleinement ses missions de surveillance et de proposition, dans le respect des principes de bonne gouvernance.

Plusieurs séances, représentant de nombreuses heures de travail, ont été nécessaires pour mener à bien notre mandat. J'ai pu observer une excellente cohésion au sein de l'équipe, marquée par l'implication active et l'enthousiasme de chacune et chacun, rendant cette collaboration particulièrement enrichissante.

Le rapport que nous vous présentons aujourd'hui aborde différents domaines essentiels au bon fonctionnement de la Commune. Chaque sujet a été analysé sous divers angles, en tenant compte des aspects financiers, administratifs et politiques.

Depuis septembre 2025, la commission s'est réunie pour examiner les thématiques suivantes:

- Visite de la station de filtration du Brassus;
- Visite du Centre Sportif de La Vallée de Joux avec d'autres communes;
- Gestion, budget et collection des œuvres d'art publiques communales et visite de leur stockage;
- Gestion des déchets verts;
- L'Essor : Cohabitation entre les 3 espaces différents;
- Évolution du nombre d'employés communaux;
- Gestion du trafic de la Commune du Chenit.

Je tiens à exprimer mes sincères remerciements à l'ensemble des membres de la commission pour leur engagement, leur dynamisme et leur assiduité tout au long de l'année. Malgré des agendas souvent chargés, ils ont su faire preuve d'une grande flexibilité et d'un investissement constant, contribuant pleinement à la réussite de nos travaux. Cette implication a été particulièrement précieuse.

Je souhaite également mettre en avant la qualité des échanges constructifs entretenus avec l'exécutif communal. Sa disponibilité et la pertinence de ses réponses ont grandement facilité notre compréhension des dossiers.

Nous formulons le vœu que les recommandations présentées dans ce rapport soient examinées avec attention et qu'elles puissent donner lieu à des actions concrètes.

Enfin, j'adresse mes chaleureux remerciements au personnel communal ainsi qu'aux amodiataires pour leur disponibilité et leur engagement. Leur passion et le partage de leur expérience ont apporté un éclairage essentiel, contribuant de manière déterminante à la qualité de notre travail.

Par le présent document, la Commission de Gestion à l'unanimité, demande au Conseil Communal :

1. d'accepter le rapport tel que présenté;
2. de donner décharge à la Commission de Gestion de son mandat.

Pour la Commission de Gestion
Calina AUDEMARS
Présidente

CONSEIL COMMUNAL DU CHENIT

RAPPORT

COMMISSION DE GESTION 2025 - 2026

STATION DE FILTRATION DU BRASSUS

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission de Gestion était composée de :

Mme Calina AUDEMARS	UDI, Présidente
Mme Paulette REYMOND	UDI
Mme Céline ROCHAT	UDI
M. Pascal CONZA	UDI
M. Frédéric NAPPEZ	R-V
M. François VILLARD	F3, Rapporteur

Les membres suivants de la Commission de Gestion étaient excusés :

M. Jean-Luc LECOULTRE	R-V
-----------------------	-----

DATE DE LA VISITE

La Commission de Gestion s'est réunie le 30 octobre 2025 à 18h00

AUTRES PERSONNES PRÉSENTES

Étaient présentes pour la Municipalité et l'administration communale, les personnes suivantes :

Les Municipaux en charge du dossier	M. Jean-Fred CAPT FORÊTS – ALPAGES – EAU – ÉPURATION
-------------------------------------	---

Le Chef du service des Eaux	M. Loïc ROGENMOSER, Fontainier
-----------------------------	--------------------------------

Autres invités	M. Lionel BARUCHET, Président de ValRégion Eau x
----------------	--

CONTEXTE / HISTORIQUE ET QUELQUES CHIFFRES

La station de filtration du Brassus a été mise en activité en septembre 2004 à la suite du Préavis n°01/2001 puis elle a été améliorée à la suite du Préavis n°7/2016. Depuis la fin de ces derniers travaux en mai 2019, elle filtre à nouveau la source du Brassus qui est l'apport le plus important de l'eau potable de La Vallée de Joux.

Depuis le 1^{er} janvier 2021, la station est régie par la société ValRégEaux. En 2025, l'eau pompée au Brassus représente 40% du total pompé, La Golisse 11%, Les Bioux 13%, Le Lieu 13%, Les Charbonnières 10% et Le Pont 13%.

Tableau 1 – Répartition de la consommation d'eau par communes et par groupes de consommateurs

2022	Ménages	Agriculture	Commerce et industrie Commerce et ménages	Total
Le Chenit	198'584	27'810	147'778	374'172
L'Abbaye	79'832	5'658	15'037	100'527
Le Lieu	42'240	18'684	19'899	80'823
Total	320'656	52'152	182'714	555'522

Source : ValRégEaux - chiffre 2022

Image 1 – Intérieur station de filtration



Source : François VILLARD

BUT DE LA VISITE

Depuis le 1^{er} janvier 2021, la station ainsi que l'entier du réseau d'adduction d'eau potable sont exploités par la société ValRégiEaux SA. Néanmoins, lors de la création de la nouvelle entité communale La Vallée de Joux, prévue au 1^{er} janvier 2027, cette société sera dissoute et ses compétences réintégrées sous la gouvernance de la future administration communale.

Il apparaissait dès lors opportun et légitime pour la Commission de Gestion de procéder à une visite approfondie de cette installation, érigée initialement par la Commune du Chenit et dont le Conseil communal avait contribué de manière substantielle au développement et à l'amélioration, ces dernières années.

Nous tenons à exprimer notre reconnaissance à ValRégiEaux SA qui, malgré son statut de société anonyme, a fait preuve d'une entière transparence en nous ouvrant l'accès à l'ensemble des infrastructures et en répondant de manière exhaustive à nos interrogations. Nos sincères remerciements s'adressent au COPIL ainsi qu'à l'ensemble du personnel technique.

LA VISITE

Sous la conduite de M. Lionel BARUCHET et M. Loïc ROGENMOSER, il nous a été communiqué l'ensemble des données relatives à la production, à la filtration ainsi qu'aux processus de distribution. Il nous a été précisé que l'eau de la source du Brassus fait l'objet d'un traitement modulé, en fonction de sa qualité initiale et des besoins du réseau. Une installation de filtration automatique basée sur la turbidité, permet de réguler le débit distribué et de rejeter la part d'eau ne répondant pas temporairement aux standards requis.

Le réseau est aujourd'hui alimenté par six captages distincts (puits et sources), la source du Brassus en demeurant la ressource principale et stratégique.

La Commission s'est particulièrement préoccupée de la disponibilité future de la ressource hydraulique. Plusieurs mesures d'optimisation et de sobriété sont déjà en œuvre, notamment au sein de la nouvelle usine Audemars Piguet, qui dispose d'un réservoir destiné à la défense incendie (sprinklers)

et d'un système de valorisation des eaux pluviales pour l'alimentation des sanitaires.

Nous avons également été informés qu'un projet de forage d'une nappe phréatique profonde (estimée à environ 200 mètres) du côté de l'Abbaye est actuellement à l'étude, parallèlement à une réflexion sur une captation potentielle d'eau du lac de Joux. L'épisode caniculaire de l'été 2022 a rappelé la vulnérabilité de la ressource et les risques de pénurie à long terme dans un contexte de réchauffement climatique progressif et irréversible.

L'aspect sécuritaire a également été examiné. La station de filtration bénéficie d'un verrouillage permanent, d'alarmes sur les accès, d'une surveillance informatique en continu et de la réactivité immédiate des techniciens en cas d'incidents. Des piquets d'intervention sont en outre prévus.

En matière de qualité, l'usage d'ozoneurs, couplé à une chloration minimale (0,10 mg/l, produite sur site), assure une eau de très haute pureté, quasiment acratopège, tout en conservant une minéralisation résiduelle intéressante. Les micropolluants sont également neutralisés grâce à l'ozone et au charbon actif. La commission souligne également l'importance accordée à la formation continue du personnel, dont bénéficie cette année M. Loïc ROGENMOSER, avant qu'elle ne soit étendue à d'autres collaborateurs.

CONCLUSIONS

Lors de cette intéressante visite, la commission dans son ensemble relève l'importance et le bon état de l'installation, son fonctionnement et son suivi attentif par le personnel qualifié de la station de filtration du Brassus.

RÉPONSES DE LA MUNICIPALITÉ

Sécurité – protection du captage

Si la station de filtration bénéficie d'un dispositif de sécurité exemplaire, la zone de captage de la source du Brassus semble, quant à elle, insuffisamment protégée.

La Municipalité pourrait-elle envisager :

- la mise en place d'un périmètre clôturé, robuste et dissuasif;
- ainsi qu'un système de surveillance vidéo relié en temps réel à la station, afin de garantir une protection optimale contre tout acte malveillant, intrusion ou contamination volontaire.

Réponse: Les questions ont été transmises à ValRégIEaux qui traitera celles-ci lors du prochain Codir.

Image 2 – Intérieur station de filtration



Source : François VILLARD

Le Rapporteur
M. François VILLARD

CONSEIL COMMUNAL DU CHENIT

RAPPORT

COMMISSION DE GESTION 2025 - 2026

LE CENTRE SPORTIF : GESTION ET COÛTS RÉELS

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission de Gestion était composée de :

Mme Calina AUDEMARS	UDI, Présidente
Mme Paulette REYMOND	UDI
Mme Céline ROCHAT	UDI
M. Pascal CONZA	UDI, Rapporteur
M. Frédéric NAPPEZ	R-V
M. François VILLARD	F3

Les membres suivants de la Commission de Gestion étaient excusés :

M. Jean-Luc LECOULTRE R-V

DATE DE LA VISITE

La Commission de Gestion s'est réunie le 25 novembre 2025 à la Salle Mont-Tendre au CSVJ

AUTRES PERSONNES PRÉSENTES

Etaient présents pour la Municipalité ainsi que l'administration communale les personnes suivantes :

• Mme Carole VOUTAZ	Présidente du CA CSVJ
• M. Alain ROCHAT	Vice-président du CA CSVJ
• M. Olivier BAUDAT	Membre du CA CSVJ
• Mme Sylvie AUBERT BRÜHLMANN	Membre du CA CSVJ
• M. François VICTOR	Directeur du CSVJ
• M. Mathieu ROCHAT	Délégué CC Le Lieu CSVJ
• M. Jean-Jacques GAGNEBIN	COGEST de l'Abbaye

CONTEXTE / HISTORIQUE

Le CSVJ est implanté depuis 30 ans dans La Vallée de Joux. Ce centre sportif constitue un atout précieux pour l'ensemble des habitants de notre région, qui bénéficie d'une démographie relativement faible. Grâce à des événements tels que les Hockeyades, le CSVJ jouit d'une notoriété qui dépasse largement les frontières locales, contribuant ainsi au rayonnement national et international de La Vallée de Joux et générant des retombées économiques significatives, notamment dans les secteurs du sport et du tourisme.

Après trois décennies d'activité, les infrastructures présentent naturellement certains signes d'usure, conséquence d'une fréquentation soutenue par la population. Par ailleurs, l'évolution des réglementations et des lois amène les communes à investir régulièrement des fonds publics, afin de garantir la conformité du CSVJ et d'assurer son fonctionnement optimal.

BUT DE LA VISITE DE LA COGEST

Le sujet de la CSVJ étant très vaste, la COGEST a choisi de se concentrer sur :

- l'efficacité énergétique, suite du Préavis n°04/2022, somme allouée CHF 1'573'000.00;
- l'hygiène des infrastructures et de la restauration;
- la couverture des coûts par la billetterie et les locations.

L'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE

Un travail de réglage minutieux a été réalisé pour la fabrication de la glace, permettant désormais d'optimiser l'utilisation des compresseurs. Cette approche innovante génère d'importantes économies d'énergie.

La chaleur produite lors de la fabrication de la glace est récupérée de manière ingénieuse afin de chauffer le jacuzzi ainsi que l'air de la piscine. Par ailleurs, l'installation de panneaux solaires sur la toiture permet au CSVJ de produire entièrement la glace en été à partir d'énergies renouvelables.

Concernant l'éclairage, le centre sportif est désormais équipé de LED, entraînant une diminution significative de la consommation. La ventilation constitue également un poste clé ; grâce à des détecteurs automatiques, il est possible d'ajuster l'intensité de la ventilation en fonction de l'occupation des locaux, notamment dans la salle multisports et la patinoire. Un système jour-nuit contribue également à de substantielles économies.

Enfin, le pôle restauration, traditionnellement énergivore, bénéficie d'une optimisation : pour répondre aux exigences d'hygiène (température des réfrigérateurs) et réduire la consommation, les zones de production froide ont été séparées de la production chaude, améliorant l'efficacité des équipements frigorifiques. Les nouveaux dispositifs sont par ailleurs nettement plus économes en énergie que ceux utilisés il y a trente ans.

L'application Wellness permet de réaliser d'importantes économies de papier et de plastique, alors que les bracelets plastiques deviennent obsolètes. Ils restent valables pour l'instant, mais leur usage devrait disparaître rapidement grâce à l'évolution technologique et aux nouvelles pratiques.

TABLEAU DÉTAILLÉ DES ÉCONOMIES EN CHF ESTIMATION FIN OCTOBRE 2025 TRANSMIS PAR LA CSVJ

Tableau 2 – Tableau détaillé des économies en CHF estimation

	Led	Variateur	Optimisation	Total
Patinoire	13'901.24	1'917.60	6'812.92	22'631.76
Salle omnisports	8'356.86	4'949.04	-	13'305.90
Piscine	846.60	-	-	846.60
Restaurant	13'335.82	-	-	13'335.82
Total économie				62'104.20

Source : CSVJ

L'HYGIÈNE DES INFRASTRUCTURES ET DE LA RESTAURATION

Le poste est complexe et exige une gestion précise au quotidien. En restauration, les travaux de séparation ont amélioré la situation et permis de se conformer aux normes actuelles. Les contrôles cantonaux sont fréquents et, en deux ans, il y en a eu cinq. Des autocontrôles réguliers sont également réalisés, avec des analyses d'échantillons par la société Abiolab. L'eau des piscines fait l'objet de prélèvements et d'analyses quotidiennes par la même société.

La modernisation récente des sols en résine et des murs lavables dans les vestiaires et WC de la halle omnisports a optimisé le nettoyage et garantit une propreté impeccable. Pour les hockeyeurs, 4 vestiaires rénovés disposent de douches neuves à 6 pommeaux fixes. Toutefois, la ventilation reste insuffisante selon les standards actuels, malgré un net progrès comparé aux installations passées. La direction s'est également engagée pour la sécurité, en investissant dans des bandes flexibles afin de limiter les blessures graves.

Pour la piscine, une rénovation complète du système de gestion de l'eau est nécessaire à court terme pour respecter la nouvelle législation, bien que la qualité actuelle soit conforme aux normes.

Enfin, les vestiaires du Wellness, utilisés à la fois par les usagers de la salle de fitness et ceux du jacuzzi-sauna, sont exigus et surchargés, entraînant parfois un manque d'hygiène et de propreté. Il manque également un pédiluve avant l'accès au jacuzzi et à l'entrée du complexe Wellness.

LA COUVERTURE DES COÛTS PAR LA BILLETTERIE ET LES LOCATIONS

Les coûts de fabrication de la glace et son entretien sont exorbitants. La grande question qui se pose ; **est-il opportun de fabriquer de la glace en juillet ?**

La réponse est clairement oui, car comme vu ci-dessus, en été l'équipement photovoltaïque permet la fabrication de la glace à 100% avec cette énergie ce qui fait chuter drastiquement les coûts. De plus les équipes de hockey de plaine qui n'ont pas d'accès à la glace en été, viennent profiter de nos installations ce qui engendre des rentrées de l'ordre de CHF 250.00 de l'heure.

Le fait d'avoir une surface de glace en été permet aussi le déroulement de l'attraction phare en Romandie que sont les Hockeyades en août. Même si des soucis de frais de sécurité CHF 30'000.00 en 2025 mettent à mal la manifestation, à souligner qu'avec 6'000 spectateurs au total des 4 matchs, le dernier exercice a été à l'équilibre

Bien entendu les retombées économiques des Hockeyades sont difficilement mesurables. Elles sont importantes pour l'hôtellerie. La publicité pour toute la Vallée est aussi difficilement quantifiable, ce qui est certain c'est que notre région est mise en avant dans toute la Suisse.

Si l'heure de glace est facturée CHF 250.00 pour les équipes externes, elle n'est que facturée CHF 50.00 pour les diverses équipes des Loups. C'est une sorte de mécénat pour le sport de la part des communes. Un club de hockey que ce soit à La Vallée ou ailleurs en Suisse ne peut pas survivre autrement, même les clubs de ligue nationale ne paient pas le coût effectif dans les grandes villes.

C'est un choix politique, soit on aide sous cette forme, soit on verse un montant fixe de subvention aux clubs.

Pour ce qui est de la salle omnisports l'heure est facturée à CHF 25.00, même discussion que pour le hockey.

Nous nous devons d'encourager le sport qui est éducatif et permet le développement sain de notre jeunesse. Le maintien en forme des personnes plus âgées engendre des économies pour la santé publique.

Le prix des entrées piscine, patinoire, Wellness et locations de matériel (patins) est très raisonnable en comparaison cantonale ce qui permet l'accès à tous. Il est à noter que les habitants de la Vallée payant, au travers de l'impôt communal, le maintien des installations, la commission trouverait normal qu'un ajustement des prix vers le haut, à la moyenne cantonale soit effectué pour les non indigènes, comme cela se pratique ailleurs.

Il a été entendu souvent des plaintes concernant les prix d'entrées plus bas demandés aux employés de l'industrie horlogère. Il est à noter que la différence est payée par l'employeur, cela étant un avantage offert par ceux-ci pour leurs employés et ne péjore aucunement le bon fonctionnement économique du CSVJ.

Comme nous le savons bien, l'exploitation d'un centre sportif tel que le nôtre engendre des coûts très lourds. Comme tous les centres sportifs, il y a des déficits. Il est à noter que la direction actuelle fait tout pour réduire au maximum les déficits tout en conservant une offre de service de premier plan pour notre région. La direction, par ces mesures ciblées, a réussi à faire baisser de manière significative les coûts de fonctionnement. C'est un vrai exercice d'équilibrisme et nous ne pouvons que féliciter l'équipe en place et les encourager à poursuivre dans cette voie.

Toutefois il faut rester attentifs, car un très léger fléchissement de la fréquentation est à observer, cela étant dû au ralentissement économique. Une offre pléthorique de possibilité sportive pourrait aussi à l'avenir mettre à mal le bilan comptable de la CSVJ par effet de dilution ou de cannibalisme. Une augmentation des installations aurait aussi des coûts supplémentaires d'entretien et augmenterait encore la participation financière de la future grande commune.

RÉPONSES DE LA MUNICIPALITÉ

Je marque en commentaire sur l'aspect plus accueillant souhaité pour le restaurant et le fait que les tables au 1^{er} étage ne sont pas toujours disponibles (pour quoi) ?

Réponse: Ces remarques ont été transmises au Directeur qui optimise le personnel dans la gestion de son personnel de service.

Rester en contact avec le responsable du restaurant voir comment optimiser sa fréquentation (p. ex: par jour ? Publicité ? Etc.)

Réponse: La demande a été transmise.

Le Rapporteur
M. Pascal CONZA

CONSEIL COMMUNAL DU CHENIT

RAPPORT

COMMISSION DE GESTION 2025 - 2026

ŒUVRES D'ART COMMUNALES

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission de Gestion était composée de :

Mme Calina AUDEMARS	UDI, Présidente et Rapporteuse
Mme Paulette REYMOND	UDI
Mme Céline ROCHAT	UDI
M. Pascal CONZA	UDI
M. Frédéric NAPPEZ	R-V
M. Jean-Luc LECOULTRE	R-V
M. François VILLARD	F3

DATE DE LA VISITE

La Commission de Gestion s'est réunie le 12 janvier 2026 à L'Hôtel de Ville, Le Sentier

AUTRES PERSONNES PRÉSENTES

Etaient présents pour la Municipalité ainsi que l'administration communale les personnes suivantes :

AUTRES PERSONNES PRÉSENTES

Etaient présentes pour la Municipalité et l'administration communale, les personnes suivantes :

Les Municipaux en charge du dossier	Mme Raffaella CANTONE MEYLAN AFFAIRES SOCIALES – CULTURE – INSTRUCTION PUBLIQUE – CULTES
-------------------------------------	---

Délégué à la Cohésion Sociale	M. Cyril MAILLEFER
-------------------------------	--------------------

Autres invités	M. Luc RAMU, Galerie Essor
----------------	----------------------------

MISSION ET VISION

La mission actuelle de la collection municipale est :

- Soutenir la production des artistes locaux;
- Offrir une visibilité à la collection dans des lieux publics (Pôle Santé, L'Essor) ou lors d'expositions thématiques (alpage, patrimoine).

La commune possède cette collection depuis plusieurs années. Le premier recensement des œuvres a été réalisé par l'ancien municipal M. Christian VULLIOUD. La date des premières acquisitions n'est toutefois pas connue avec précision.

La collection est rattachée au service de la Cohésion sociale (culture). La responsabilité politique et administrative relève de Mme Raffaella CANTONE MEYLAN. Il n'existe pas de comité consultatif, scientifique ou jury dédié à la collection.

Il n'existe pas de politique écrite de gestion de la collection. Une procédure informelle est appliquée : les œuvres exposées à L'Essor sont examinées par la Municipale en charge de la culture, qui propose d'éventuelles acquisitions à la Municipalité.

BUDGET ET FINANCEMENT

Depuis 2021, un budget annuel de CHF 10'000.00 est alloué à l'acquisition de nouvelles œuvres (compte 150.31.19). Auparavant, il s'élevait à CHF 5'000.00.

Ce montant n'est pas nécessairement utilisé dans son intégralité chaque année. Certaines années, une partie du budget a été affectée à des projets spécifiques, notamment une fresque dans la salle des mariages (CHF 8'000.00).

Il n'existe pas de réserve financière spécifique pour la restauration ou les sinistres. La collection ne génère aucun revenu (pas de billetterie, prêts payants ou activités annexes).

La commission relève qu'un potentiel de valorisation existe, notamment par l'organisation d'expositions annuelles à L'Essor avec droit d'entrée ou par le développement de collaborations avec d'autres institutions culturelles.

INVENTAIRE ET DOCUMENTATION

Un inventaire électronique existe depuis 2021 sous format Excel. Il contient :

- une photographie de l'œuvre (basse résolution);
- le nom de l'artiste (si connu);
- la technique (si connue);
- le montant d'achat (si connu);
- la date d'acquisition (si connue).

L'inventaire est tenu à jour depuis sa création. Les œuvres sont étiquetées physiquement et emballées par la Municipale et l'apprenti employé de commerce (taux d'activité 10%).

Il n'existe pas de fiches de conditions ni de rapports d'état. Les documents justificatifs (fiches explicatives, factures) sont conservés dans des classeurs à la bourse communale.

La commission estime qu'un inventaire plus complet est nécessaire, incluant systématiquement :

- le nom de l'artiste;
- le montant payé;
- l'année de création de l'œuvre;
- les dimensions;
- l'état de conservation.

Ces informations sont indispensables notamment pour la souscription d'une assurance.

STOCKAGE ET CONSERVATION

Les œuvres non exposées sont stockées au sous-sol du bâtiment (local PCI – abri de protection civile).

Les conditions sont les suivantes :

- présence d'un déshumidificateur;
- mesure hebdomadaire du taux d'humidité par le concierge;
- plan d'urgence prévoyant le déplacement des œuvres à l'école de musique en cas de sinistre;
- processus de gestion d'urgence en cours de finalisation avec la PCI.

Il n'existe pas :

- de zones de stockage séparées selon les matériaux ;
- de conservateur interne ou externe;
- de calendrier de restauration;
- de laboratoire de restauration;
- de plan de désaffectation;
- de politique écrite d'acquisition.

La commission relève également que le papier bulle actuellement utilisé pour protéger les tableaux

n'est pas de qualité archivistique. Ce matériau, à terme, risque d'endommager les œuvres (altération des surfaces, condensation, réactions chimiques). Une solution adaptée aux normes de conservation patrimoniale devrait être adoptée.

La commission souligne qu'avec la fusion des communes, une réflexion globale sur l'archivage et la gestion patrimoniale s'impose. L'engagement d'un e archiviste à 50% mériterait d'être étudié.

SÉCURITÉ ET ASSURANCES

La collection n'est actuellement pas assurée.

La commission considère qu'il est nécessaire de souscrire une assurance couvrant le vol, les dégâts et les sinistres, afin de pouvoir récupérer une partie de la valeur d'acquisition en cas de dommage.

À L'Essor, les mesures de sécurité du bâtiment (alarmes, caméras, gardiennage, agent de sécurité) sont en place. Une fiche de prêt existe et doit être transmise à M. GERTSCH, le cas échéant.

EXPOSITIONS ET ACCÈS

La programmation des expositions est assurée par la Municipale en charge de la culture, en collaboration avec l'Association de L'Essor et Patrimoine Vallée de Joux.

Il n'existe pas :

- de calendrier annuel public des expositions;
- de statistiques de fréquentation;
- de plan de numérisation;
- de base de données en ligne;
- de programme éducatif;
- de visites organisées des réserves;
- de conditions formalisées pour la reproduction des images.

L'accès aux locaux est contrôlé via le système Salto. Les réserves ne sont pas ouvertes au public.

COMMUNICATIONS ET PARTENARIATS

Des collaborations existent avec :

- L'Association de L'Essor;
- Patrimoine Vallée de Joux.

Il n'existe pas de partenariats formalisés en matière de conservation ou de prêts institutionnels.

PLANIFICATION D'URGENCE

Un plan d'urgence est en cours de finalisation avec la PCI.

Pour donner suite aux nouvelles directives cantonales (postérieures au conflit en Ukraine), 30% des œuvres doivent être identifiables et potentiellement évacuables en cas de crise majeure.

CONCLUSIONS

En conclusion de ce rapport, la Commission de Gestion 2025 – 2026 :

1. constate l'existence d'une collection municipale de qualité et à fort potentiel de valorisation;
2. relève l'absence de politique écrite de gestion, d'assurance et de plan de conservation.

Recommande :

- l'élaboration d'une politique de gestion patrimoniale formalisée;
- la souscription d'une assurance adaptée;
- l'amélioration et la complétude de l'inventaire;
- l'adoption de matériaux de conservation conformes aux normes archivistiques;
- la mise en place d'un plan de conservation et de numérisation;
- une réflexion sur les ressources humaines nécessaires à la gestion patrimoniale.

RÉPONSES ET REMARQUES DE LA MUNICIPALITÉ

A quel moment une assurance couvrant la collection sera-t-elle mise en place ?

Réponse: Une réflexion est toujours en cours, il faudra mettre en place cette assurance dans le cadre de la nouvelle Commune.

Un projet écrit de politique de gestion peut-il être présenté au Conseil communal ?

Réponse: Nous n'avons pas de politique de gestion et de conservation écrite et il n'est pas prévu d'en présenter une prochainement au Conseil communal. Ce travail sera entrepris dans le cadre de la nouvelle Commune.

Quelles mesures concrètes sont prévues pour garantir la conservation à long terme des œuvres ?

Réponse: La mesure pour pérenniser ces archives, c'est que le local utilisé à l'heure actuelle est dédié uniquement au stockage de ces œuvres et du patrimoine, seule une catastrophe ou une guerre pourrait faire changer les choses.

Image 3 : Derrière La Côte #179



Source : Mme Calina Audemars

Image 4 : Novembre Chez le Poisson #124



Source : Mme Calina Audemars

Image 5 : Le Crêt de l'Orient #125



Source : Mme Calina Audemars

Image 6 : Œuvre non recensée



Source : Mme Calina Audemars

Image 7 : Œuvre non recensée



Source : Mme Calina Audemars

Image 8 : Œuvre non recensée



Source : Mme Calina Audemars

Image 9 : Les Etoiles Vagabondes #126



Source : Mme Calina Audemars

Image 10 : Sagne de Piguet-Dessus #100



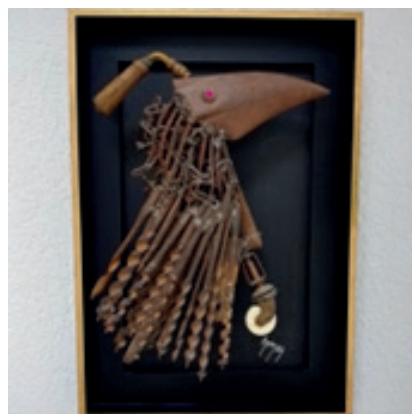
Source : Mme Calina Audemars

Image 11 : Œuvre non recensée



Source : Mme Calina Audemars

Image 12 : Œuvre non recensée



Source : Mme Calina Audemars

***Image 13 : Tableau d'Accueil du bureau du
Syndic M. Olivier BAUDAT #103***



Source : Mme Calina Audemars

Image 14 : Forêt de Coton #102



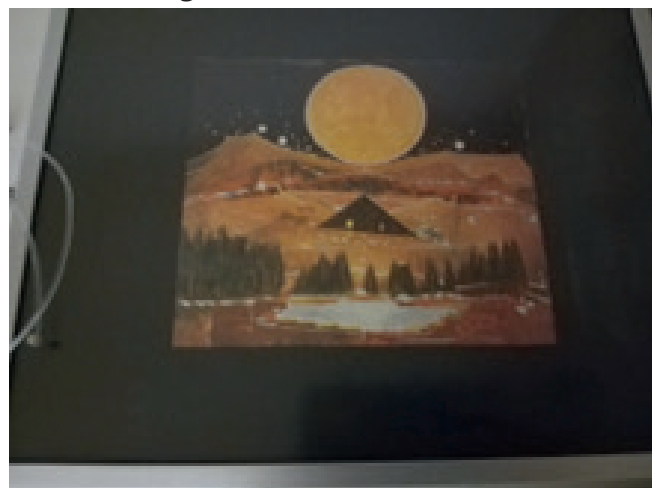
Source : Mme Calina Audemars

Image 15 : Œuvre non recensée



Source : Mme Calina Audemars

Image 16 : Pleine Lune #170



Source : Mme Calina Audemars

Image 17 : Les Horlogers #48 & #49



Source : Mme Calina Audemars

Image 18 : Le Fumeur #193



Source : Mme Calina Audemars

Image 19 : Œuvre non recensée #101



Source : Mme Calina Audemars

Image 20 : Signes #118



Source : Mme Calina Audemars

Image 21 : Œuvre non recensée



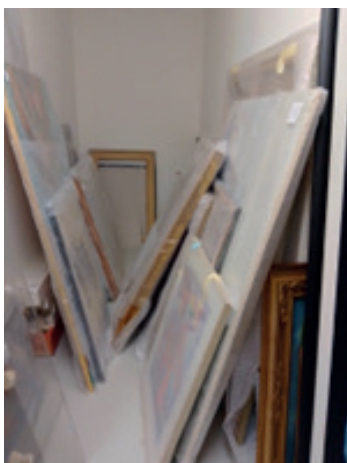
Source : Mme Calina Audemars

Image 22 : Œuvre non recensée



Source : Mme Calina Audemars

Image 23 : Stockage des grandes œuvres



Source : Mme Calina Audemars

Image 24 : Œuvre non recensée



Source : Mme Calina Audemars

Image 25 : Stockage numérisé



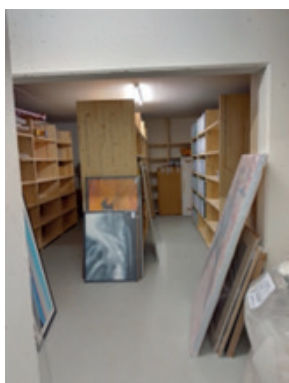
Source : Mme Calina Audemars

Image 26 : Stockage numérisé 2



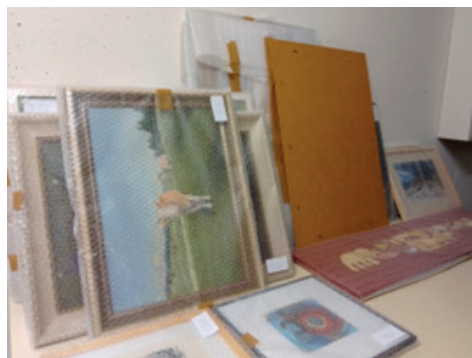
Source : Mme Calina Audemars

Image 27 : Grande vue du stockage



Source : Mme Calina Audemars

Image 28 : La Vache #122



Source : Mme Calina Audemars

La Rapporteuse

Mme Calina AUDEMARS

CONSEIL COMMUNAL DU CHENIT

RAPPORT

COMMISSION DE GESTION 2025 - 2026

GESTION DES DÉCHETS VERTS

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission de Gestion était composée de :

Mme Calina AUDEMARS	UDI, Présidente
Mme Paulette REYMOND	UDI
Mme Céline ROCHAT	UDI, Rapporteuse
M. Pascal CONZA	UDI
M. Frédéric NAPPEZ	R-V
M. Jean-Luc LECOULTRE	R-V
M. François VILLARD	F3

DATE DE LA VISITE

La Commission de Gestion s'est réunie le 27 janvier 2026 à la salle de la Municipalité de l'Hôtel de Ville, Le Sentier

AUTRES PERSONNES PRÉSENTES

Etaient présentes pour la Municipalité et l'administration communale, les personnes suivantes :

Les Municipaux en charge du dossier	M. Olivier BAUDAT, Syndic ADM. GÉNÉRALE – DÉVELOPPEMENT – ÉNERGIES – POLICE – RESSOURCES HUMAINES – INFORMATIQUE ET CYBERSÉCURITÉ – MOBILITÉ – GESTION DES DÉCHETS
-------------------------------------	--

Chef de Service de Travaux et Infrastructures	M. Julien CLAVEL
---	------------------

CONTEXTE / HISTORIQUE

La gestion des déchets verts concerne la récolte des déchets dans différents lieux aménagés :

- Points de collecte : déchets verts ménagers et petits branchages
- Cimetières : fleurs fanées et déchets végétaux
- Déchetterie : tous types de déchets verts, y compris branchages et petites branches

Image 29 : Déchets dans un cimetière



Source : M. Julien CLAVEL

Image 30 : Déchets végétaux



Source : M. Julien CLAVEL

BUT

Cette organisation vise à répondre aux obligations légales :

- Tri;
- Valorisation et recyclage;
- Protection de l'environnement (limitation des feux et de la pollution);
- Lutte contre les dépôts sauvages.

PROBLÉMATIQUE DES DÉCHETS

La qualité des déchets collectés reste perfectible. Plusieurs constats ont été faits :

- Tri inadéquat fréquent (incivilités, manque d'information ou de motivation);
- Faible attractivité des déchets verts en termes de valorisation économique;
- Diminution de leur valeur marchande;
- Sacs AVJ inadaptés (dimensions peu pratiques dans les conteneurs collectifs).

Des efforts sont en cours afin d'améliorer la qualité du tri et la valorisation globale.

MOYENS MIS EN PLACE

Auparavant, la méthode traditionnelle consistait à décharger les déchets directement à quai dans une benne commune, ce qui rendait le tri laborieux et peu efficace. Aujourd'hui, des box spécialisés, illustrés en photo, sont utilisés : le tracteur peut les saisir et les secouer, facilitant ainsi un tri rapide et précis des matériaux. Cette évolution permet de réduire significativement le temps et les coûts liés au tri, car auparavant une unique benne accueillait tous les déchets difficiles à séparer.

Image 31 : Déchetterie Intercommunale, Le Sentier



Source : M. Julien CLAVEL

Les box sont désormais différenciés selon le type de déchets : il existe des compartiments spécifiques pour le branchage, la pelouse et les petits branchages. Cette séparation optimise le recyclage et limite la contamination des déchets, ce qui améliore la valorisation des matières organiques.

Image 32 : Déchets verts



Source : M. Julien CLAVEL

Image 33 : Déchets verts



Source : M. Julien CLAVEL

Image 34 : Déchets de branches



Source : M. Julien CLAVEL

En ce qui concerne les points de collecte et les Eco Points, l'AVJ assure la mise en place des sacs dans les conteneurs pour la collecte des déchets. Cette organisation permet de couvrir l'ensemble des villages de La Vallée de Joux et d'assurer une évacuation régulière et centralisée des déchets, contribuant à la propreté et à la gestion durable du territoire.

Pour limiter les dépôts sauvages en dehors des horaires d'ouverture, une barrière grillagée a été installée à la déchetterie. Les professionnels sont tenus de passer par un système de pesage avant de déposer leurs déchets, ce qui permet une facturation directe aux entreprises. Pour certains professionnels, des partenariats naturels se sont développés avec Sogebois, renforçant la collaboration locale et la valorisation des déchets. Dans quelques villages, les déchets verts sont acceptés par certaines fermes privées sur les fumiers.

Les horaires d'ouverture restent les mêmes durant la période estivale : la déchetterie est toutefois accessible le jeudi jusqu'à 18h30 afin de répondre à la demande accrue des particuliers, qui remplissent en moyenne une benne par jour. Cette flexibilité garantit une gestion fluide du flux de déchets, tout en offrant aux usagers un service adapté à leurs besoins saisonniers.

MOYENS IMAGINÉS QUI N'ONT PAS ÉTÉ MIS EN PLACE

- Cartes personnelles (badges), car les moyens administratifs sont très lourds.
- La mise en place de caméras de contrôle, bien que légalement encadrée, se trouve être un processus long et fastidieux. Il faut notamment obtenir diverses autorisations administratives et s'assurer du respect strict de la réglementation sur la protection des données personnelles.
- *En cas de dépôt frauduleux et volontaire, une dénonciation est possible.*
- Par ailleurs, ce projet requiert un budget considérable, non seulement pour l'acquisition des équipements mais également pour leur maintenance, le stockage des images et la formation du personnel en charge de leur gestion.
- En cas de dépôts frauduleux volontaires, une dénonciation est possible.

COMMUNICATION AUX HABITANTS PAR LA COMMUNE

Une fois par an ou tous les deux ans, un avis est publié afin de fournir des informations sur le tri des déchets. Cet avis détaille les matières à déposer et rappelle les règles établies dans la charte.

Dans le souci de promouvoir une gestion des déchets efficace et respectueuse de l'environnement, des panneaux informatifs à la déchetterie ainsi que sur les poubelles des points de collecte ont été mis en place.

Ceci vise à guider clairement chaque utilisateur dans le tri et la dépose des déchets, afin de faciliter la compréhension des consignes et d'encourager l'adoption de bonnes pratiques.

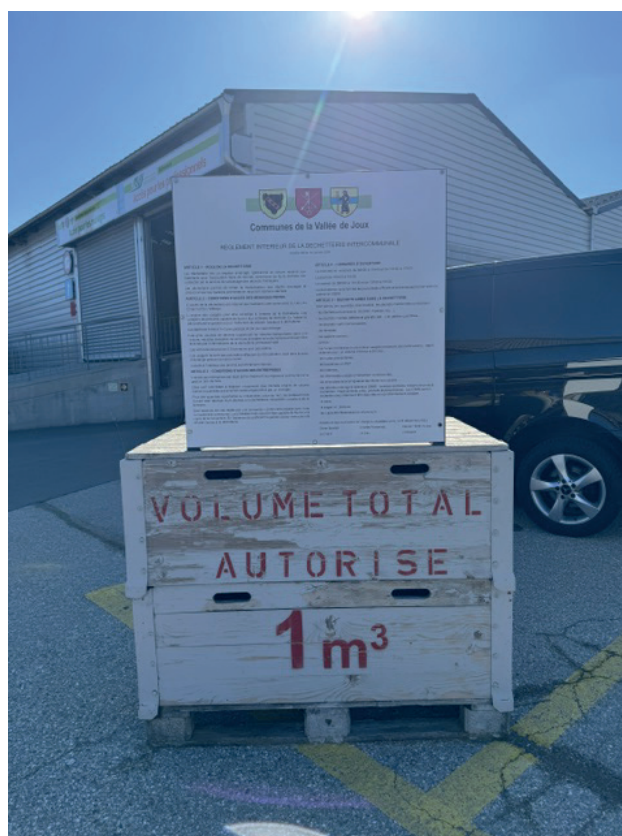
Les employés sont pleinement engagés dans le contrôle des dépôts et n'hésitent pas à expliquer les démarches à suivre, offrant ainsi un accompagnement personnalisé et orientant chacun vers les endroits appropriés de dépose.

La municipalité souhaite insuffler un nouvel élan écologique en invitant chacun à adopter des gestes simples et efficaces : le mulching, le paillage au sol, ou encore la création de compost dans les jardins privés. En favorisant ces pratiques, la quantité de déchets à traiter est réduite, tout en valorisant la gestion autonome et responsable de ceux-ci.

La commune souhaite encourager la transformation des espaces verts privés en alliés de l'environnement, afin que chaque citoyen devienne acteur du changement et contribue à préserver nos ressources.

Visualisation du mètre cube, à l'arrivée de la déchetterie, qui représente en volume, ce qui est autorisé en une venue.

Image 35 : Visualisation du metre cube



Source : M. Julien CLAVEL

DANS LES FAITS

- Les branchages jusqu'à 10cm de diamètre sont traités par broyage, avec la broyeuse de la commune, et les copeaux sont brûlés au chauffage à distance. Les autres branches plus grosses ne sont pas descendues broyées vers Retripa.
- Les gazons, les petits branchages et les déchets alimentaires compostables sont transportés par camions AVJ vers le site de valorisation.

Tableau 3 : Statestique 2025 - Biodéchet

en tonnes	2025													
Biodéchets		Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	
Biodéchets méthani-sables	Le Chenit	10.94	7.97	8.33	6.45	10.13	8.98	9.49	7.36	8.29	10.7	8.65	8.61	105.9
	Le Lieu	1.64	1.28	1.31	1.51	2.07	1.18	1.35	1.75	1.36	1.79	1.26	1.42	17.92
	L'Abbaye	2.86	2	2.06	2.24	3.29	2.33	2.12	2.4	2.26	2.75	2.1	2.06	28.47
Biodéchets compos-ables	Déchetterie intercom-munale	0	21.16	12.16	27.5	77.58	58.4	30.76	30.76	51.28	53.54	72.88	18.18	454.2
		-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	238.08
														152.29
														692.28

Source : M. Julien CLAVEL

Tableau 4 : Statestique 2025 - filière d'évacuation

Filière d'évacuation	Type de valorisation	Type de déchets
Axpo Biomasse	Matière	Biodéchets
Axpo Biomasse	Matière	Biodéchets
Axpo Biomasse	Matière	Biodéchets
Axpo Biomasse	Matière	Gazon, feuilles, déchets de jardin + résidus de branchages (env. 64t)
Sogebois	Thermique	Branchages

Source : M. Julien CLAVEL

FINANCIÈREMENT

- Le prix pour une tonne coûte CHF 70.00 + transport, pour un total de CHF 140.00 par tonne.
- Selon la motion de l'UDI en économie circulaire, dont le sujet est la construction d'une usine, la biomasse contribuerait à la fabrication de biogaz donc la valorisation locale de la biomasse.
- Réduction des coûts de transport : Actuellement, si les déchets verts sont acheminés vers des centres de traitement à l'extérieur Les garder «chez nous» élimine ces frais.

QUESTIONS DE LA COMMISSION

- Cimetière, indication par panneaux de ce qui peut être déposé dans les composteurs.
- Statistiques des transports camions, coût et pourcentage des remplissages.
- L'emplacement des points de collecte. Elle veille à ce que les déchets, notamment ceux pouvant attirer des insectes comme les guêpes, ne soient pas placés à proximité des lieux publics tels que les arrêts de bus. Cette vigilance viserait à protéger les usagers et à maintenir la sécurité et la salubrité des espaces communs, des insectes, comme des guêpes et odeurs.

Nombre de dénonciations relatives aux déchets verts :

- Aucune dénonciation n'a été liée à la gestion des déchets verts.
- Dans les cimetières, l'employé communal procède à un tri manuel : les déchets sont collectés dans le véhicule, triés sur le pont en éliminant les fleurs en plastique et autres éléments non biodégradables. Ensuite, ils sont transportés vers la déchetterie ou la poubelle adaptée, garantissant une gestion respectueuse et efficace des déchets spécifiques à ces lieux.
- Coût des barrières et de la clôture installées autour du site.

Les montants relatifs à l'installation des barrières, des clôtures et du matériel requis à leur fonctionnement s'élèvent à CHF 48'744.40 HT, répartis entre les budgets de fonctionnement 2024 et 2025. L'ancienne barrière de la zone de dépose des branchages a été réutilisée pour l'accès nord, derrière le hangar communal.

ANALYSE ET OBSERVATIONS DE LA COMMISSION

La commission constate que des améliorations significatives ont été mises en place, notamment :

- modernisation des infrastructures de tri;
- optimisation logistique et économique;
- efforts concrets en matière de valorisation.

Cependant, certains points restent à améliorer :

- qualité du tri à la source;
- information dans les cimetières;
- adaptation du matériel (sacs);
- sensibilisation accrue de la population.

La commission souligne l'importance de poursuivre les efforts en matière de communication et d'éducation environnementale.

RÉPONSES ET REMARQUES DE LA MUNICIPALITÉ

Cimetière – Mise en place de panneaux d'information pour le tri ?

Réponse : La Municipalité en prend note et va faire le nécessaire.

Statistiques – Coûts détaillés des transports et taux de remplissage des camions ?

Réponse : En 2025, 43 bennes de déchets verts pleine ont été évacuées par l'AVJ vers notre filière de méthanisation. Pour un total annuel de 454 tonnes, cela représente une moyenne de 10,55 t par benne transportée. Le montant de ces transports s'élève à CHF 13'674.00 HT.

Après investigations et ce pour des problèmes de filières spécifiques, les transports de retour se font malheureusement à vide. Des réflexions et discussions sont en cours pour rationaliser ou changer certaines filières afin d'optimiser ces trajets et ainsi diminuer non seulement les transports à vide, mais également les coûts induits.

Points de collecte – Évaluation des nuisances (odeurs, insectes) et optimisation des emplacements ?

Le conteneur problématique (devant Chez le Maître) a été enlevé car il était régulièrement déclassé en raison de la mauvaise qualité de sa fraction. En effet, avec la présence importante de déchets ménagers, l'élimination devait se faire vers une filière d'incinération des ordures ménagères plutôt que vers une filière de méthanisation. Dans le cadre de la fusion, le concept de gestion des déchets sera harmonisé entre les trois communes. Les différents emplacements seront analysés à ce moment-là.

Remarque de la Municipalité

- L'évacuation des déchets verts se faisait vers une filière de méthanisation (Axpo Biomasse). Avec la mise en place des compartiments et l'amélioration de la fraction récoltée, ces déchets seront désormais orientés vers une filière de compostage et de valorisation thermique via la centrale de chauffage de Sogebois pour les différents branchages.

La Rapporteuse

Mme. Céline ROCHAT

CONSEIL COMMUNAL DU CHENIT

RAPPORT

COMMISSION DE GESTION 2025 - 2026

BÂTIMENT DE L'ESSOR

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission de Gestion était composée de :

Mme Calina AUDEMARS	UDI, Présidente
Mme Paulette REYMOND	UDI
Mme Céline ROCHAT	R-V
M. Pascal CONZA	UDI
M. Frédéric NAPPEZ	R-V
M. Jean-Luc LECOULTRE	R-V, Rapporteur
M. François VILLARD	F3

DATE DE LA VISITE

La Commission de Gestion s'est réunie le 26 février 2026 à 18h00 à la salle de la Municipalité.

AUTRES PERSONNES PRÉSENTES

Etaient présents pour la Municipalité ainsi que l'administration communale les personnes suivantes :

Les Municipaux en charge du dossier	Mme Raffaella CANTONE MEYLAN AFFAIRES SOCIALES – CULTURE – INSTRUCTION PUBLIQUE – CULTES Mme Isabelle PIGUET BÂTIMENTS COMMUNAUX – CIMETIÈRES – POMPES FUNÈBRES – PROTECTION CIVILE
Délégué à la Cohésion Sociale	M. Cyril MAILLEFER
Le Chef du service des bâtiments	M. Philippe GERTSCH
Autres invités	Mme Tania COTTING, EH, Directrice Mme Angela BENZA, EH, Conservatrice M. Luc RAMU, Galerie ESSOR

CONTEXTE / HISTORIQUE

Le bâtiment dit de L'ESSOR a été construit en 1920 et abritait des ateliers d'horlogerie sur 3 niveaux et à l'origine, un appartement pour le concierge. Ce bâtiment industriel a été acquis par la Commune du Chenit en 1980.

Dès l'acquisition, le rez inférieur a été occupé par les ateliers protégés POLYVAL. C'est aujourd'hui La Scène qui occupe cet espace. En 1981, au rez supérieur ont été créés, la salle d'exposition dite Galerie de L'ESSOR et divers locaux. C'est en 1994 que le musée Espace Horloger (EH) a été créé et s'est installé dans les murs de ce vénérable bâtiment.

Divers travaux intérieurs et extérieurs ont été effectués en 1995, 2002, 2005 et 2007.

Au printemps 2024, le Conseil communal a accepté le Préavis n° 7/2024 et ainsi alloué une enveloppe de CHF 1'628'905.00 pour de nouvelles rénovations.

C'est dans le cadre de ce crédit que la Commission de Gestion 2025 - 2026 s'est intéressée à cet immeuble.

Les principales questions des commissaires avaient trait au financement et aux délais, ainsi qu'à quelques points d'ordre général concernant les travaux et le fonctionnement de ce lieu.

FINANCEMENT ET DÉLAIS

Tableau 5 : Financement et délais

	Question de la Commission	Réponse de la commune	Remarques
1	Financement a) Vu le montant total des travaux annoncés dans le Préavis n°7/2024, quel est le montant total des travaux engagés à ce jour? b) Si ce dernier est dépassé, de combien en est le dépassement? c) Quelles en sont les raisons?	Le budget est pour l'instant respecté selon le préavis, nous avons juste découvert quelques surprises, comme les colonnes de chutes EU et diverses canalisations qui sont très dégradées. Le préavis voté devrait être respecté, car toutes les soumissions rentrées sont en dessous de ce qui a été prévu. À ce jour, nous avons dépensé environ CHF 300'000.00	Chiffres 5 et 7 du Préavis n° 7/2024
2	Avancement des travaux Les travaux ont-ils commencé? Si oui, à quel niveau d'avancement sont-ils?	Les travaux ont commencé, nous sommes à 30% de réalisé. Deux étages sont en travaux, sans l'enveloppe extérieure. La fin des travaux est prévue pour fin juin 2026.	Chiffre 6 du Préavis n° 7/2024 Quelques retards sont dus à des ajustements aux normes ECA.

Source : M. Jean-Luc LECOULTRE

Tableau 6 : Financement et délais

	Question de la Commission	Réponse de la commune	Remarques
1	Les normes incendie et évacuation, sont-elles à jour et de quand date le dernier contrôle pour l'ensemble du bâtiment, notamment pour le secteur de la Scène ?	Non, elles vont l'être à la fin des travaux.	Page 3 du Préavis n° 7/2024

Source : M. Jean-Luc LECOULTRE

À la suite du tragique événement du 1^{er} janvier 2026, des contrôles ont été effectués concernant les différents locaux. Les normes d'occupation actuelles sont les suivantes :

- La Scène : maximum 100 personnes. Des comptages seront effectués lors de gros évènements (job étudiants) ou accessible seulement sur invitation. Dès l'ouverture de la nouvelle porte de secours (déjà prévue dans le projet), côté nord, la jauge admise sera de 150 personnes.

Image 37 : Procédure d'évacuation



Source : M. Jean-Luc LECOULTRE

Image 36 : Nouvelle porte de secours



Source : M. Jean-Luc LECOULTRE

Image 38 : Rideaux ignifuges



Source : M. Jean-Luc LECOULTRE

Déjà aujourd'hui, les rideaux sont ignifuges, des extincteurs ont été ajoutés et la signalétique a été renforcée (évacuation, sorties de secours, etc.).

- La Galerie : maximum 100 personnes.
- EH : maximum 150 personnes au total, mais réparties à raison de 50 personnes par salle.

Un audit sécurité a été effectué par un bureau spécialisé en musées.

Des nouvelles conventions seront signées avec chacun des 3 utilisateurs comprenant toutes les directives d'usages, notamment celles concernant les normes incendies.

Tableau 7 : Financement et délais

	Question de la Commission	Réponse de la commune	Remarques
4	Qu'en est-il de la réfection et de la mise aux normes de la cage d'escaliers sur les 3 étages ?	En cours, rehaussement des barrières et affinements du barreaudage.	p. 3 du Préavis n° 7/2024

Source : M. Jean-Luc LECOULTRE

Image 39 : Affinements du barreaudage



Source : M. Jean-Luc LECOULTRE

Image 40 : Rehaussement des barrières



Source : M. Jean-Luc LECOULTRE

Tableau 8 : Financement et délais

	Question de la Commission	Réponse de la commune	Remarques
5	Qu'en est-il de la réfection complète des installations électriques ? Des contrôles OIBT ont-ils eu lieu et si oui, à quelle date remonte le dernier contrôle ?	Le dernier contrôle OIBT a eu lieu en 2015. Le contrôle OIBT devait se faire en 2025, la rénovation a pris en compte ces travaux de mise aux normes ainsi que la partie informatique. Un contrôle de mise en conformité au niveau électrique sera effectué à la fin des travaux, lequel sera valable jusqu'au prochain contrôle OIBT.	p. 3 du Préavis n° 7/2024

Source : M. Jean-Luc LECOULTRE

Image 41 et 42 : Anciens tableaux électriques



Source : M. Jean-Luc LECOULTRE



Source : M. Jean-Luc LECOULTRE

Tableau 9 : Financement et délais

	Question de la Commission	Réponse de la commune	Remarques
6	Pourquoi toutes les portes sont-elles remplacées par des portes coupe-feu maintenant, après des rénovations complètes en 1994 et 2007 ?	Nous ne savons pas pourquoi les procédures de fin de travaux n'ont pas été effectuées afin d'obtenir le permis d'habiter à cette époque.	Les normes ECA ont été modifiées depuis 2007.
7	Qu'en est-il du souhait de la commission concernant la pose de panneaux solaires ?	Pour l'instant impossible, aucune réfection de toiture n'est prévue lors de ces travaux. Afin de pouvoir en mettre, une rénovation complète de la toiture est nécessaire et impliquerait la fermeture de l'EH durant des mois. De plus, la Direction générale des immeubles et du patrimoine (DGIP) s'y oppose.	P. 2 du rapport de la commission
8	Quand l'amphithéâtre à l'extérieur sera-t-il terminé ?	La partie béton est terminée, il reste l'enrobé qui sera fait une fois la centrale à goudron ouverte et que les échafaudages seront enlevés.	

Source : M. Jean-Luc LECOULTRE

Image 43 : L'amphithéâtre en travaux



Source : M. Jean-Luc LECOULTRE

Tableau 10 : Financement et délais

	Question de la Commission	Réponse de la commune	Remarques
9	La cuisine est-elle vraiment nécessaire pour la réserve supérieure ?	Oui, cela est nécessaire afin que les employés puissent y faire leur pause, de plus, ceci est également indispensable afin de permettre aux traiteurs de réfrigérer les denrées alimentaires lors de manifestations.	La galerie et l'EH utilisent cet espace pour préparer des réceptions.

Source : M. Jean-Luc LECOULTRE

Image 44 : La future cuisine, encore en travaux



Source : M. Jean-Luc LECOULTRE

GESTION GÉNÉRALE

D'autres points ont été abordés, soit en séance, soit lors de la visite.

- Qu'en est-il de l'étude de mobilité de cette zone ?

Réponse : Elle est en cours, au niveau du Bureau Technique Communal (BTC).

- Comment se passe la cohabitation entre les différents acteurs et utilisateurs de ce bâtiment ? Des règles d'usage et autres directives d'utilisation des différentes parties, communes ou non, sont-elles décrites et réglées par écrit ?

Réponse : Cela se passe très bien, actuellement des séances de chantier sont organisées toutes les trois semaines. Les décisions sont prises en commun, comme par exemple, la signalétique complète du bâtiment. Il y a des rencontres quand le besoin s'en fait sentir. Il n'existe aucun guide d'utilisateurs.

- Les trois utilisateurs sont-ils couverts pour leurs activités respectives (concerts, bals, vernissages, etc.) via des assurances « privées » ou autres (choses, RC, etc.) ?

Réponse : L'Espace Horloger est couvert par ses propres assurances. Pour la galerie de l'ESSOR, il n'y a pas d'assurance en son nom. Pour les œuvres en exposition, l'assurance est à la charge de l'artiste. C'est la RC de la commune qui a pris en charge un dégât sur une œuvre à la suite d'un dérangement de la climatisation, par exemple. La seule fois où la commune a pris une assurance temporaire c'était pour l'exposition Hors murs en 2020 car l'assurance de la commune ne comportait pas l'extension nécessaire pour ce type d'exposition.

Pour La Scène, y a-t-il un régime particulier (couverture via régime général des assurances de la/des commune(s)), considérant que cette activité s'effectue sous l'égide de la/des commune(s) du Chenit/Combières ? La Scène est pleinement un «service» communal qui est couvert par l'ensemble du portefeuille d'assurances piloté par ProConseils Solutions SA.

- Quels sont les frais d'exploitation de ce bâtiment et quels en sont les éventuels revenus (directs et/ou indirects) ? Y a-t-il des frais de fonctionnement qui sont répartis par utilisateur ?

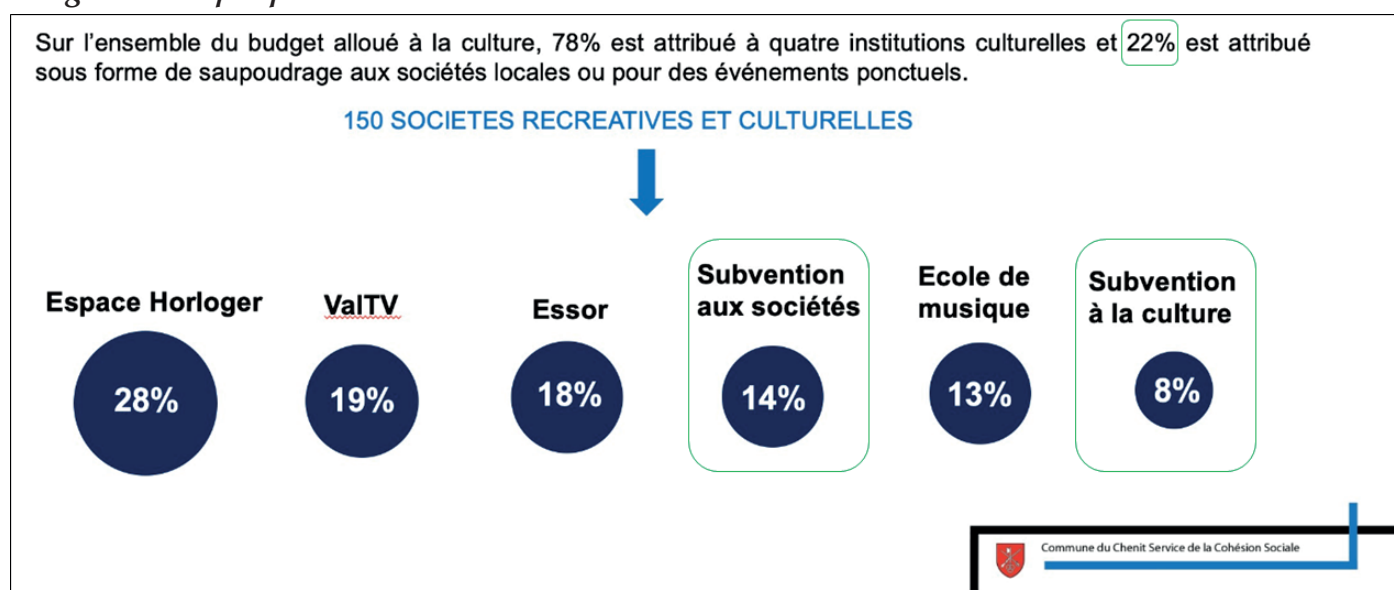
Réponse : Les frais d'exploitation se montent à CHF 31'000.00 environ par année, comprenant les entretiens courants, les contrats de maintenance (ascenseur, etc.) et les divers petits dépannages. Ils sont totalement à la charge de la commune.

Revenus indirects : Lorsqu'il y a une œuvre vendue par la galerie de l'Essor, 30% du prix de l'œuvre revient à la commune. Aucun revenu direct pour l'EH, seulement des revenus indirects comme la restauration ou l'hôtellerie et pour la Scène, les revenus des boissons et de la nourriture sont réinvestis dans les animations à la scène.

- Quel est le budget culturel de la Commune du Chenit ? Comparativement, où nous situons-nous par rapport à d'autres communes, en moyenne cantonale ?

Réponse : Le budget culturel 2026 est de CHF 554'126.00. Sur ce montant, la répartition se fait comme suit :

Image 45 : Graphique sociétés récréatives et culturelles



Source : Administrations de la commune du Chenit

Ainsi le budget culturel de la Commune du Chenit se monte en 2026 à 1,685% du budget communal (CHF 32'900'981.00 de charges budgétées en 2026), soit CHF 127.00 par habitant.

Toutefois, il y a lieu de modérer ces chiffres, car plus de CHF 100'000.00 sont redonnés à ValTV, alors que cet organe n'a pas pour mission première d'assurer la promotion culturelle (Buts ValTV = promotion économique et touristique).

Ainsi, ce sont réellement env. CHF 450'000.00 de budget qui sont alloués à la culture, soit finalement que 1,36% du budget communal ou CHF 103.00 par habitant.

Comparativement, les communes vaudoises allouent en moyenne la somme de CHF 196.00 par habitant. Pour ce qui est de la ville d'Orbe, par exemple, ce sont 2,5% de son budget qui sont attribués à la culture.

CONCLUSIONS

À la suite des discussions et de la visite sur site, la commission a pris connaissance des éléments relatifs à l'avancée des travaux et au suivi des crédits alloués, ainsi que des mesures de sécurité mises en place ou qui vont l'être.

Elle remercie toutes les personnes présentes, responsables communaux, de La Galerie de l'Essor et de l'Espace Horloger pour leurs explications et les échanges constructifs.

RÉPONSES DE LA MUNICIPALITÉ

Electricité : À l'issue des travaux, un contrôle général OIBT va-t-il être demandé ?

Réponse: Oui, cela est obligatoire lorsque l'on refait l'introduction électrique au complet. Ce contrôle OIBT était prévu dans le budget du projet.

Espace Horloger : Avec les travaux de séparation de l'Espace Horloger, plusieurs cloisons ne sont composées que de panneaux de plâtre (à droite de l'escalier d'accès, à côté de la nouvelle porte d'entrée – obstruer une ancienne fenêtre). Qu'en est-il de la sécurité contre d'éventuels braquages (bélier) ?

Réponse: Les travaux effectués ont été soumis au responsable sécurité de l'Espace Horloger, rien n'est entrepris sans son accord par rapport à la sécurité des lieux. Si un risque avait été identifié, cela n'aurait pas été fait de cette manière.

La Scène : Qu'en est-il de la prévention contre les stupéfiants ?

Réponse: En matière de consommations de drogues, même si la problématique reste marginale, les travailleurs sociaux déploient une prévention précoce sur les débuts de consommation (relation de confiance, dialogue et orientation) tout en restant vigilant sur les éventuels comportements à risque tels que l'isolement social, le décrochage formatif ou les ruptures de parcours. Cette approche basée sur la réduction des risques auprès des 16-25 ans part d'un principe simple : les jeunes expérimentent et certains consommeront malgré les interdictions, donc il faut réduire les dommages, informer et maintenir un lien de proximité avec eux. En début d'année, La Scène a mandaté le GREA (Groupe romand d'études des addictions) afin de renforcer les dynamiques de prévention par les pairs en soutenant la participation des jeunes comme acteurs de prévention.

Le Rapporteur

M. Jean-Luc LECOULTRE

CONSEIL COMMUNAL DU CHENIT

RAPPORT

COMMISSION DE GESTION 2025 - 2026

ÉVOLUTION DU NOMBRE D'EMPLOYÉS COMMUNAUX

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission de Gestion était composée de :

Mme Calina AUDEMARS	UDI, Présidente
Mme Paulette REYMOND	UDI, <i>par visioconférence</i>
Mme Céline ROCHAT	R-V
M. Pascal CONZA	UDI
M. Frédéric NAPPEZ	R-V, Rapporteur
M. Jean-Luc LECOULTRE	R-V
M. François VILLARD	F3

DATE DE LA VISITE

La Commission de Gestion s'est réunie le 24 mars 2026 à 18h00 à la salle de la Municipalité.

AUTRES PERSONNES PRÉSENTES

Etaient présents pour la Municipalité ainsi que l'administration communale les personnes suivantes :

Les Municipaux en charge du dossier	M. Olivier BAUDAT, Syndic ADM. GÉNÉRALE – DÉVELOPPEMENT – ENERGIES – POLICE – RESSOURCES HUMAINES – INFORMATIQUE ET CYBERSÉCURITÉ – MOBILITÉ – GESTION DES DÉCHETS
Secrétaire Municipal, Commune du Chenit	M. Philippe RUPP, Secrétaire municipal
Gestionnaire RH Commune du Chenit	Mme Kaltrina NISHORI, Gestionnaire ressources humaines

CONTEXTE / HISTORIQUE

Monsieur le Secrétaire municipal informe la CoGest d'un changement dans le service des ressources humaines, comme annoncé lundi 16 mars 2026 dans les communications municipales, paragraphe engagement¹, quelques ajustements ont dû être effectués dans la gestion des ressources humaines au sein de la Commune du Chenit. C'est la raison pour laquelle Mme Stéphanie BUTTET sera remplacée par Mme Kaltrina NISHORI lors de cette séance, son taux d'activité étant de 50% sur les mois de février et mars, ensuite à 100% jusqu'à fin 2026. Dans la nouvelle commune, un poste à 100% sera ouvert.

Déroulement de la séance

La liste des sujets suivants à aborder lors de la séance, a été transmise auparavant aux représentants des de la Municipalité et de l'administration communale :

1. EFFECTIF NBRE/EPT² À CE JOUR
Employés, apprentis, temps pleins, temps partiels, proportionnel, budget, etc.
2. ÉVOLUTION DE L'EFFECTIF NBRE/EPT² CES DERNIÈRES ANNÉES
Employés, apprentis, temps pleins, temps partiels, proportionnel, budget, etc.
3. DESCRIPTIF DE FONCTION / CAHIER DES CHARGES
Missions, tâches, compétences, responsabilités, fonctions multiples, etc.
4. ENTRETIEN ANNUEL D'ÉVALUATION
Évaluation, objectifs, formations, évolution, etc.
5. ÉVALUATION DU BESOIN LORS D'UN ENGAGEMENT
Charges, conditions communales, mode de sélection, etc.
6. EFFECTIF DE LA NOUVELLE COMMUNE
Employés, apprentis, temps pleins, temps partiels, proportionnel, budget, etc.

Pour ce dernier point, la CoGest est consciente qu'elle est chargée d'examiner le passé et non l'avenir (art. 38 du règlement du Conseil communal), cependant il était difficile pour elle de ne pas en parler.

¹Engagement

Dans le cadre du renforcement du service des Ressources humaines, ainsi que des différents projets liés à la Fusion, la Municipalité a le plaisir d'annoncer l'engagement de Mme Kaltrina NISHORI au poste de Gestionnaire RH. Mme Kaltrina NISHORI est entrée en fonction le 1^{er} février 2026 et est titulaire d'un contrat de durée déterminée jusqu'à la fin de l'année.

²EPT : Équivalent Plein Temps (CH) ou ETP : Équivalent Temps Plein (ou FTE : Full Time Equivalent - anglais).

CONTEXTE / HISTORIQUE

Préambule

En introduction, les sujets envoyés avaient pour objectif de servir d'ordre du jour pour éviter de se disperser.

Le Secrétaire municipal nous communique qu'ils ont pris note des points qui sont abordés et ont préparé une présentation avec tous les sujets et données (image 1 & 2). Il nous rappelle, vu le domaine très sensible au niveau de la protection des données personnelles, que nous ne pourrions pas avoir accès à l'ensemble des cahiers des charges ou encore aux évaluations annuelles. Des exemples et principes seront cependant démontrés.

La CoGest comprend parfaitement le domaine très sensible des données personnelles de certains sujets de notre séance.

Image 46 : Présentation RH à la COGEST



Source : Administrations de la commune - Le Chenit ©

Image 47 : Présentation RH à la COGEST



Source : Administrations de la commune - Le Chenit ©

SUJETS ABORDÉS

1. EFFECTIF NBRE/ETP À CE JOUR - 31.12.2025

<i>Employés</i>	56 personnes pour 50.1 ETP (hors apprentis)
<i>Apprentis</i>	5 (3.6 ETP) : - 2 à l'administratif; - 2 à la forêt; - 1 à la voirie;
<i>Temps pleins</i>	38 personnes
<i>Temps partiels</i>	18 personnes (en moyenne à 65%)
<i>Proportion</i>	40 hommes (71%) / 16 femmes (29%)
<i>Budget</i>	CHF 4'653'445.00 (compte 2025)

En général, chaque service accueille 3 apprentis (1 par année), mais en 2025, aucun apprenti n'a été recruté en prévision de la création de la nouvelle commune.

Questions:

1. Dans les préavis « Rapport de gestion de la Municipalité », l'effectif est différent entre celui qui est dans « RESSOURCES HUMAINES » et en additionnant les tableaux « EFFECTIF EN PERSONNEL », est-ce normal ?

Exemple sur le Préavis n°04/2025 :

$8.4 + 2.1 + 4 + 8.7 + 1.6 + 14.25 + 9.6 = 48.65 \text{ ETP} \neq 48.95 \text{ ETP en page 15}$

Réponse: Le service RH prend note et regarde pour consolider.

2. Dans les préavis, on parle d'auxiliaires, de personnels externes, des heures effectuées par les employés des autres communes, est-ce hors des chiffres de l'effectif ?

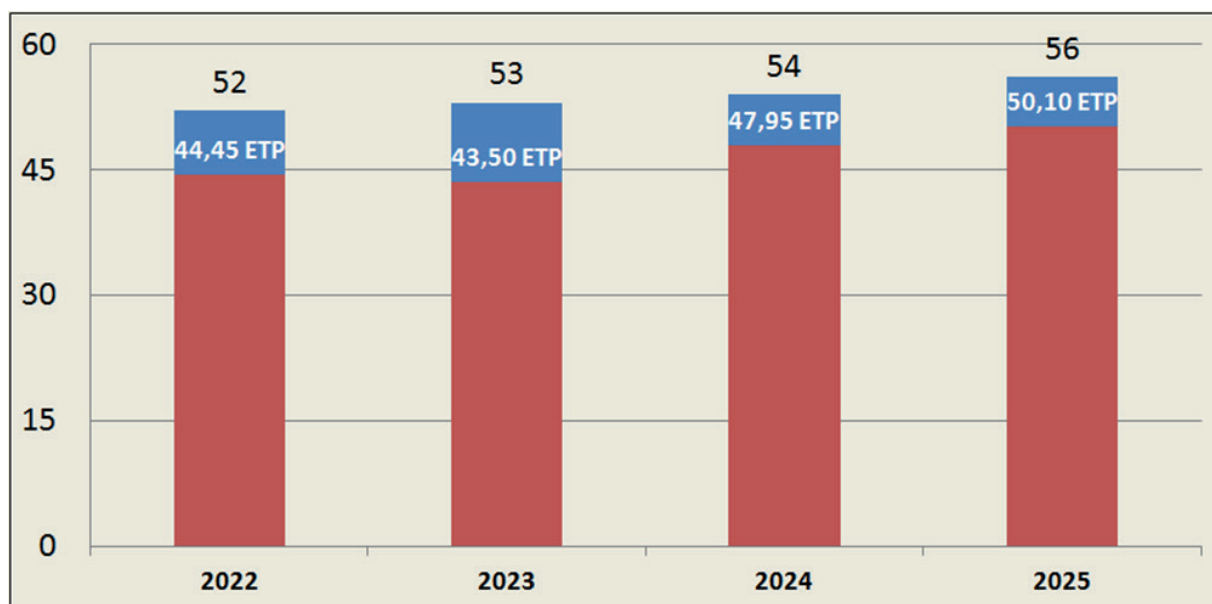
Réponse: Les auxiliaires sont dans l'effectif, mais pas les heures effectuées par les autres communes. Dans le budget, les auxiliaires et ces heures sont prises en compte.

2. Évolution de l'effectif NBRE/ETP ces dernières années

Employés ; apprentis ; temps pleins ; temps partiels ; proportionnel ; budget ; etc.

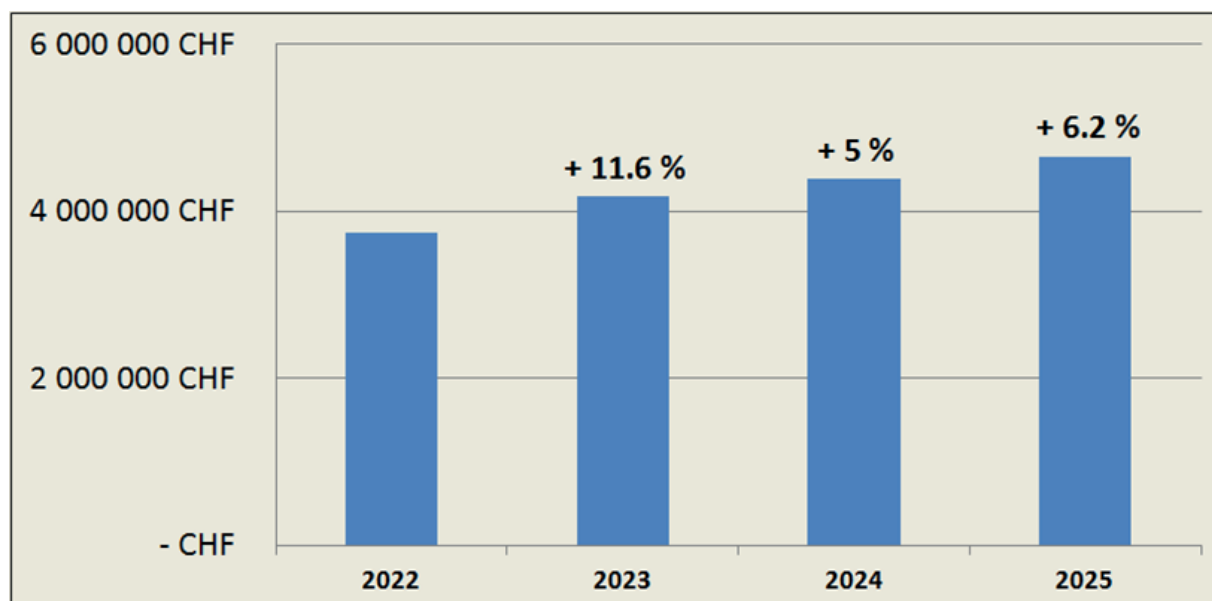
Présentation de l'évolution des employés communaux (graphique 1) et du budget (graphique 2) au cours des dernières années :

Graphique 1 – Évolution du nombre d'employés [hors apprentis]



Source : Chiffres de la présentation (préavis des rapports de gestion) - administration de la commune - Le Chenit ©

Graphique 2 – Évolution du budget



Source : Chiffres de la présentation (préavis des comptes) - administration de la commune - Le Chenit ©

Explications des augmentations et changements structurels au cours des dernières années (contenu de la présentation) :

- Adaptation des salaires à l'IPC

2022 :	0%
2023 :	+ 2.8%
2024 :	+ 2.0%
2025 :	+ 1.1%
Total :	+ 6.0%

- **Ancienneté** : annuités (+1.7%)
- **Sinistralité + perte de gain maladie** (auto-assurance → 2022)
- **Reports tâches étatiques & professionnalisation**
- **Employeur concurrentiel**
- **Nouveaux défis :**

La Scène (120% + aides à l'heure) & Cohésion sociale (20%)

Sport (50%) & Culture (20%)

Finances (90%)

Mobilité (ASP) & Développement Durable (50%)

Communication & IT (100% + 2 correcteurs à l'heure)

L'effectif à 50% pour le développement durable est comptabilisé dans les comptes et déduit du préavis, qui avait été voté pour la mise en place d'un fonds communal pour l'énergie et la durabilité.

Questions :

3. Existe-t-il un pourcentage déterminé pour la masse salariale sur le budget total ?

Réponse : Non, il n'y a pas de % ou limite.

4. Le personnel de la sécurité (gendarmerie) est-il compris dans la masse salariale ?

Réponse : Non, c'est à part.

Informations

Au cours des dernières années, les arrêts de travail dus à des maladies ou accidents ont été importants.

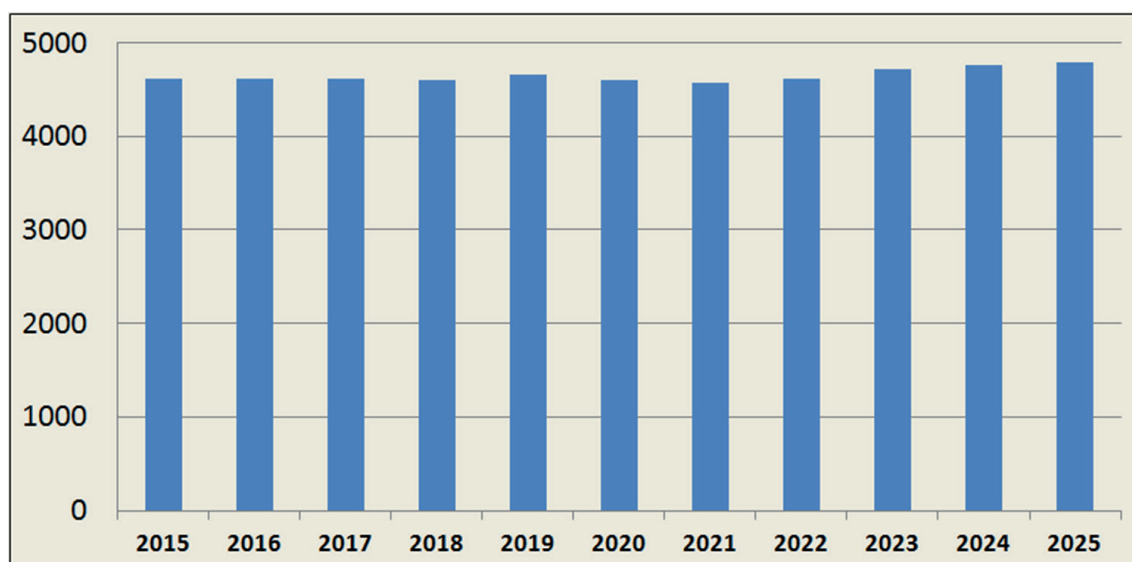
En ce qui concerne les contrôles des lieux publics, restaurants, etc. qui devraient être effectués par la commune, cela n'est pas réalisable en raison d'un manque de temps et d'effectif.

Depuis 2022, une répartition des heures par service est réalisée pour améliorer la tenue des comptes.

Il est crucial que les employés soient polyvalents pour assurer l'exécution des tâches pendant la saison estivale, mais également durant la saison hivernale ce qui permet d'avoir un niveau d'activité constant.

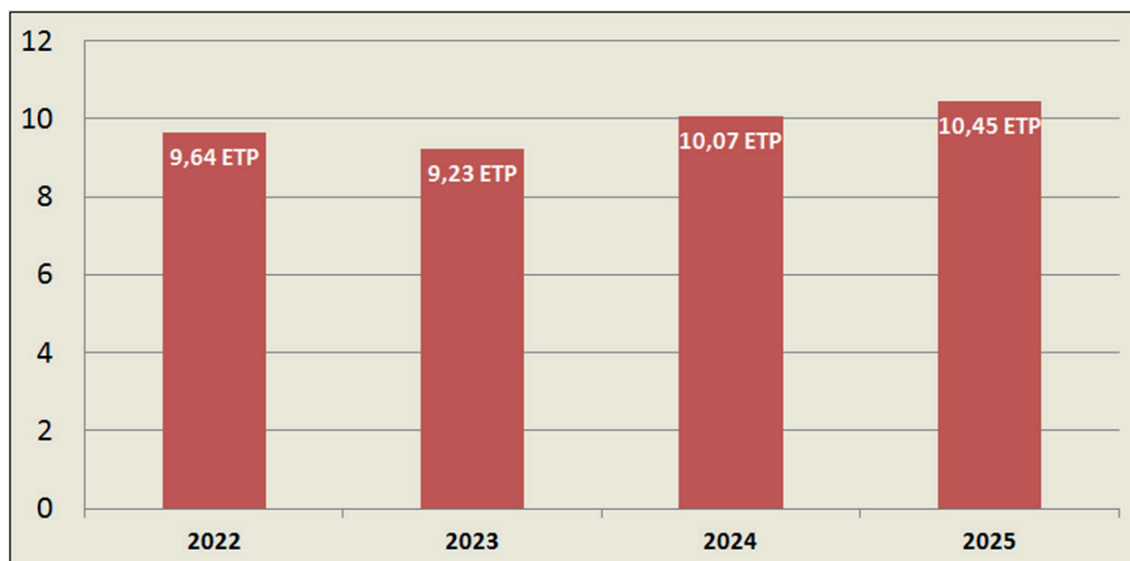
Chiffres complémentaires pour information

Graphique 3 – Évolution de la population [Le Chenit]



Source : STATISTIQUE VAUD - <https://mstrpub.vd.ch/MicroStrategy/servlet/mstrWeb> ©

Graphique 4 – Évolution du nombre d'employés [hors apprentis] par 1000 habitants



Source : Chiffres de la présentation (préavis des rapports de gestion) - administration de la commune -

Le Chenit ©

STATISTIQUE VAUD - <https://mstrpub.vd.ch/MicroStrategy/servlet/mstrWeb> ©

Graphique 5 – Comparatif du nombre d'employés communaux dans les cantons

<u>Canton</u>	EPT pour 1000 habitants en 2005	EPT pour 1000 habitants en 2012
Bâle-Ville	1,80	2,23
Fribourg	6,56	5,25
Jura	14,50	8,20
Valais	15,34	10,16
Genève	9,50	11,30
Vaud	9,98	11,88
Neuchâtel	17,11	12,47
Zoug	19,16	24,36
moyenne	11.74	10.73

BADAC et OFS ©

3. DESCRIPTIF DE FONCTION / CAHIER DES CHARGES

Missions ; tâches ; compétences ; responsabilités ; fonctions multiples ; etc.

La CoGest a eu un exemple du cahier des charges projeté lors de la séance, les rubriques qu'il contenait étaient les suivantes :

- **Informations générales;**
- **rattachement (et remplacement);**
- **missions;**
- **tâches et responsabilités;**
- **informations complémentaires;**
 - horaires, télétravail;
 - matériel.

Actuellement, presque tous les employés possèdent un cahier des charges. Pour la fusion de commune, une consolidation est en cours.

Selon l'évolution du poste, le cahier des charges peut être mis à jour de trois manières :

- **par le supérieur hiérarchique;**
- **par l'employé;**
- **possible de l'évoquer à l'entretien annuel.**

Questions :

5. Le cahier des charges ne spécifie pas les qualifications et compétences requises ?

Réponse : Non, elles sont dans l'offre d'emploi.

4. ENTRETIEN ANNUEL D'ÉVALUATION

Évaluation ; objectifs ; formations ; évolution ; etc.

L'évaluation est faite par chaque responsable en fin d'année, pour l'année 2025 elle a été faite le 31.01.2026.

Le formulaire « entretien annuel de collaboration » (image 3) est uniforme et a été remis à jour en 2025 par un groupe de travail « terrain ».

La manière de procéder est la suivante :

- Le document de support est en ligne [Tipee] ou peut être sur papier.
- Il est signé par les 3 parties : Employé – Supérieur – Municipal
- À la fin, il retourne au département Ressources Humaines pour être classé et une consolidation est faite.

Image 48 : Formulaire – version complète dans les annexes

	CONFIDENTIEL ENTRETIEN ANNUEL DE COLLABORATION
Données administratives	
Nom : _____	Prénom : _____
Service : _____	
Date d'entrée : _____	Fonction actuelle : _____
Taux : _____	Période évaluée : 2025

Sommaire du formulaire :

Données administratives

1. satisfaction dans l'environnement de travail;
2. évaluation des compétences (comportements professionnels/relationnels);
3. accompagnement et besoins en formation;
4. projet d'évolution professionnelle du - de la collaborateur/trice.

L'évaluation des points 1 et 2 est basée sur l'échelle suivante :

- A = supérieur aux attentes;
- B = conforme aux attentes;
- C = en partie conforme aux attentes;
- D = ne répond pas aux attentes;

Questions :

6. Parle-t-on du rendement (qualité/ efficacité) et de la productivité (quantité/ temps) dans l'entretien ?

Réponse : Non, cela n'est pas possible pour les services publics.

7. Suivez-vous des indicateurs tels que le taux de rotation du personnel ou d'absentéisme ?

Réponse : Non, nous n'avons que peu de démissions (1 démission sur cette législature) et pas de suivi du taux d'absence.

8. Les responsables sont-ils formés dans la conduite d'entretien ?

Réponse : Non, il n'y a pas eu de formation.

9. Est-ce que des formations obligatoires sont mises en place ?

Réponse : Oui, s'il y a un manquement. La commune encourage la formation.

10. Le formulaire ne comporte pas de note finale ?

Réponse : Non, nous l'avons retiré.

5. ÉVALUATION DU BESOIN LORS D'UN ENGAGEMENT

Charges ; conditions communales ; mode de sélection ; etc.

1. Analyse

Lors d'un futur engagement, une analyse est effectuée pour déterminer si le poste est adapté, 3 orientations sont possibles :

- a) reste à l'identique;
- b) une réorganisation est à faire;
- c) suppression.

Exemple de réorganisation pour un remplacement

A la suite du départ du chef de service des travaux qui était sur le terrain, il y a eu un besoin de pilotage et de coordination de l'infrastructure.

Par conséquent, le cahier des charges a été revu et 2 engagements ont été faits :

- Un chef de service plus administratif et orienté gestion de projet.
- Un responsable de l'équipe de voirie pour renforcer le lien sur place.

2. Processus

Le processus pour l'engagement est évalué et les documents suivants sont créés :

- a) le cahier des charges (image 4);
- b) l'annonce;
- c) le planning (image 6 dans les annexes).

Image 49 : Formulaire cahier des charges – version complète présentée en séance



PROCESSUS DE RECRUTEMENT

RESPONSABLE POLICE DES CONSTRUCTIONS

CONTEXTE DU POSTE

Type de poste	CDI
Classe de fonction	XX (fourchette salariale selon table)
Taux	80% à 100%
Jour(s) imposé(s)	---
Entrée en fonction	01.07.2026 ou à convenir
Rattachement	BTC
Bureau physique	BTC
Matériel informatique	PC + environnement
Téléphone mobile	Oui
Véhicule privé	Non exigé
Autre	---

Source : Administrations de la commune - Le Chenit ©

Suite des opérations :

- 3) validation de tout le processus par la Municipalité;
- 4) l'annonce (interne, web, La Feuille, etc.);
- 5) les entretiens;
- 6) validation du candidat par la Municipalité;
- 7) signature du contrat;
- 8) refus des candidats non retenus.

Une journée d'accueil est organisée et se déroule de la manière suivante :

- tour des services;
- café-croissants (avec collègues);
- "Onboarding³" informatique / RH;
- tâches spécifiques;
- repas de midi avec :
 - municipale aux;
 - responsable;
 - ressources Humaines;
- discussion sur les premières impressions en fin de journée.

Questions :

11. Lors des engagements, le nombre de candidatures féminines est-il équivalent à celui des candidatures masculines ?

Réponse : Non, mais dans le management, la proportion est équivalente et les candidatures féminines sont plus présentes dans l'administration.

Informations

Lors de l'engagement en fonction du poste (ex. déneigement) le lieu où habite la personne pèse dans la balance.

Au niveau mobilité des employés, il y a ~80% qui habitent à La Vallée de Joux, dont ~60% à la commune.

En ce qui concerne les chefs de services, il n'y a pas de clause obligatoire d'habiter La Vallée de Joux et pour les postes qui n'ont pas de service de piquet, aucun critère n'est spécifié.

³Onboarding ou intégration, est le processus qui permet à un nouveau salarié de s'adapter à son poste, à son équipe, à son manager et à sa culture d'entreprise.

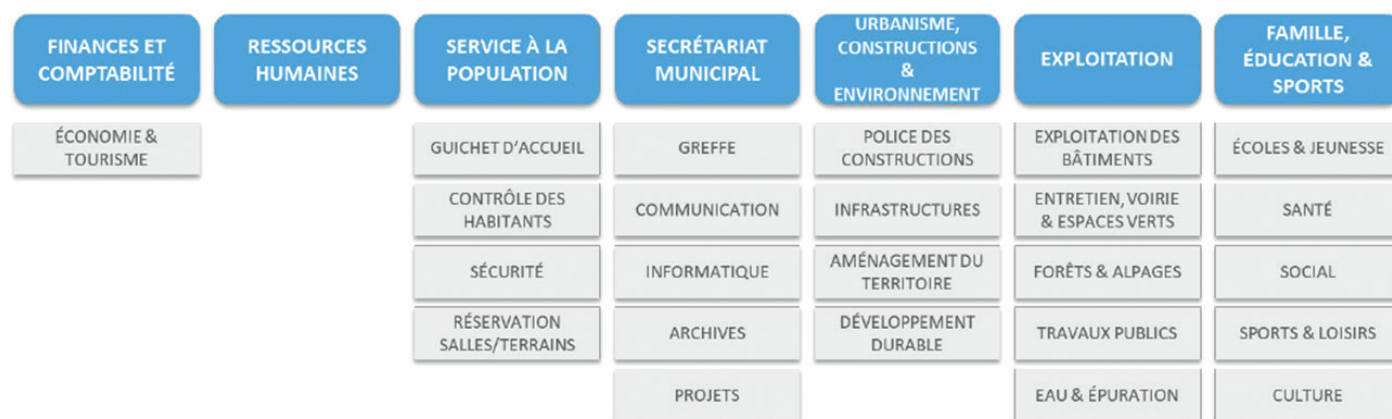
6. EFFECTIF NOUVELLE COMMUNE

Employés, apprentis, temps pleins, temps partiels, proportionnel, budget, etc.

Organigramme

Le COPIL Fusion a proposé une nouvelle administration composée de sept services (image 5) adaptée aux spécificités d'une nouvelle Commune de plus de 7'000 habitants.

Image 50 : Organigramme en 7 services



Communiqué de presse dans la Feuille du 19.03.2026 – fusion des communes – une fusée à trois étages ©

Chaque cheffe ou chef de service va s'atteler à structurer l'organisation de son service, à en définir les tâches et le nombre de postes nécessaires.

Rappelons que conformément aux engagements pris dans la convention de fusion, tout le personnel des trois communes actuelles et autres entités concernées trouvera un poste dans la nouvelle administration.

Les effectifs cumulés des 3 communes comptent 85 employés, y compris les chefs de services, si l'on y ajoute les services intercommunaux de La Vallée de Joux, nous arrivons à un effectif de 95 employés.

La nouvelle commune ne comportera plus d'employés avec une pluralité de tâches, en raison de la complexité liée à la gestion de ces personnes occupant des tâches dans divers services.

Questions :

12. Pourrait-on envisager d'établir une comparaison du nombre d'employés dans la future commune avec celui d'autres communes similaires ?

Réponse : Cela ne sera pas possible, en raison des autres services externes (exemple les associations intercommunales comme : ValRégEaux ; ASIVJ et SDIS) qui seront intégrés dans la nouvelle commune.

REMERCIEMENTS

La CoGest remercie toutes les personnes présentes qui représentaient le service des ressources humaines de la commune, pour les renseignements et les échanges constructifs, ainsi que les réponses apportées à nos questions.

Nous vous sommes reconnaissants pour cette présentation et pour le temps que vous avez consacré à sa préparation, nous permettant ainsi d'obtenir une vue d'ensemble des sujets et données que nous souhaitions aborder.

ANNEXES

Image 51 : Formulaire – complet



CONFIDENTIEL ENTRETIEN ANNUEL DE COLLABORATION

Données administratives

Nom : _____ Prénom : _____

Service : _____

Date d'entrée : _____ Fonction actuelle : _____

Taux : _____ Période évaluée : 2025

1. Satisfaction dans l'environnement de travail

Questions clés à se poser

- Qu'est qui me motive ?
- Comment se passe la collaboration dans mon équipe et avec les autres services ?
- Comment j'évalue mon travail au sein de la commune ? Quelles sont les priorités du service ?
- Ai-je les moyens/outils/sécurité nécessaires pour effectuer mes tâches (outils, circulation de l'information, formation) ?
- Comment sont mes rapports avec la hiérarchie, mes collègues, les usagers ?

A = supérieur aux attentes B = conforme aux attentes C = en partie conforme aux attentes D = ne répond pas aux attentes				
	A	B	C	D
1. Mes missions et objectifs au sein du service sont clairement définis.				
2. Le volume de travail qui m'est demandé est adéquat.				
3. Les informations concernant mon service et le fonctionnement de la commune me sont transmises régulièrement par la hiérarchie.				
4. J'évaluerais l'encadrement, l'écoute, la disponibilité de la hiérarchie, et le retour d'information...				
5. La délégation des tâches, mon autonomie dans mes activités sont...				
6. Les moyens et outils de travail mis à disposition sont...				
7. Le climat de travail et la collaboration avec mes collègues directs (dans mon service/mon équipe) est...				
8. Le climat de travail et la collaboration avec les autres services, l'administration et les RH est...				
9. Je qualifierais la qualité des rapports avec les citoyens et les usagers de la commune...				
Commentaires (points positifs/points à améliorer). :				
Source : Administrations de la commune - Le Chenit ©				

2. Evaluation des compétences (comportements professionnels/relationnels)

- Le-la collaborateur·trice effectue une auto-évaluation avant l'entretien.
- Le-la responsable effectue une évaluation du de -la collaborateur·trice sur les mêmes critères avant l'entretien.
- Les deux participants à l'entretien se mettent d'accord sur l'évaluation finale, l'avis du de la responsable reste prépondérant.

A = supérieur aux attentes B = conforme aux attentes C = en partie conforme aux attentes D = ne répond pas aux attentes				
	A	B	C	D
1. Le-la collaborateur·trice a atteint les objectifs fixés (pas d'objectif fixé ☐)				
2. Le-la collaborateur·trice est ouvert aux critiques constructives.				
3. Le-la collaborateur·trice présente les compétences et les connaissances requises pour le poste.				
4. Le-la collaborateur·trice présente des compétences en matière d'encadrement et de supervision (pas de personnel encadré ☐)				
5. Le-la collaborateur·trice assume toutes les responsabilités qui lui ont été affectées.				
6. Le-la collaborateur·trice identifie les problèmes potentiels et met en œuvre des solutions.				
7. Le-la collaborateur·trice apporte des propositions constructives, des idées pour l'amélioration.				
8. Le-la collaborateur·trice communique avec ses collègues et ses responsables.				
9. Le-la collaborateur·trice transmet les constatations et informations du terrain et des citoyens à ses collègues et ses responsables.				
10. Le-la collaborateur·trice a un esprit d'équipe.				
Commentaires (points positifs/points à améliorer). :				

Source : Administrations de la commune - Le Chenit ©

3. Accompagnement et besoins en formation

Le/la collaborateur/trice souhaiterait suivre la (les) formation(s) suivante(s) :

Dans quel but :

Le/la responsable hiérarchique souhaiterait faire suivre la (les) formation(s) suivante(s) à son/sa collaborateur/trice :

Dans quel but :

4. Projet d'évolution professionnelle du/de la collaborateur/trice

Spécialisation, taux d'activité, évolution des responsabilités, projet de retraite anticipée, ...

Commentaires du/de la collaborateur/trice :

Commentaires du/de la responsable hiérarchique :

Par votre signature, vous attestez avoir pris connaissance des points évalués et des demandes particulières. Au cas où le/la collaborateur/trice estime ne pas pouvoir signer le document, il lui revient de faire connaître son point de vue au service RH dans les 10 jours. Le document original signé est versé au dossier du/de la collaborateur/trice et reçoit une copie. Son responsable direct en conserve également une copie.

Lieu et date : _____ Le/la collaborateur/trice : _____

Responsable direct/e : _____

Municipal/e : _____

Source : Administrations de la commune - Le Chenit ©

Image 52 : Planning - exemple

PLANIFICATION **BTC_Technicien_Responsable_Police_Construction**

Quand	Quoi	Qui
Séance Municipalité du 10.12.2025	Validation cahier des charges et processus	Municipalité
05.01.2026	Publication de l'offre en interne	RH
06.01.2026	Publication de l'offre sur le site Internet et LinkedIn	RH
08.01.2026	Publication de l'offre dans la FAVJ	RH
05.01.2026-26.01.2026	Consultation dans Teams des dossiers reçus (SRP/BM/OB/SB) Di 25.01.2026 : fin du délai de postulation // Informer période	RH Arthur LESPAGNOL Stéphanie BUTTET Carole DUBOIS Olivier BAUDAT
26.01.2026	Définir cas pratique à présenter lors du 2° entretien (capacité rédactionnelle et méthodologie de traitement entre demande préalable jusqu'à l'inauguration)	Arthur LESPAGNOL
27.01.2026	Définition des candidats retenus Dossiers retenus : max 5 + convocations	Arthur LESPAGNOL Stéphanie BUTTET
02.02-11.02.2026	1 ^{er} entretien Objectifs : - Prétentions salariales	Arthur LESPAGNOL Stéphanie BUTTET
26.02.2025	Décision des 2-3 candidats retenus + convocations	Arthur LESPAGNOL Stéphanie BUTTET
09.03-20.03.2026	2° entretien Objectifs : - Connaissances spécifiques du milieu - Présentation cas pratique - Négociation salariale	Arthur LESPAGNOL Stéphanie BUTTET Carole DUBOIS et/ou Olivier BAUDAT
20.03.2026	Fin des entretiens Validation candidat-e final-e	Arthur LESPAGNOL Stéphanie BUTTET Carole DUBOIS et/ou Olivier BAUDAT
25.03.2026	Présentation du dossier du/de la candidat-e retenu-e	RH à la Municipalité
Dès le 25.03.2026	Confirmation d'engagement	RH
26.03-30.03.2026	Signature du contrat	RH/Candidat-e
31.03.2026	Démission si nécessaire	candidat-e retenu-e
01.07.2026	Entrée en fonction	RH

Source : Administrations de la commune - Le Chenit ©

RÉPONSES ET REMARQUES DE LA MUNICIPALITÉ

Dans les préavis « Rapport de gestion de la Municipalité », le nombre d'habitants est différent avec les « STATISTIQUE VAUD sous <https://mstrpub.vd.ch/MicroStrategy/servlet/mstrWeb> », est-ce normal ?

Réponse: La Municipalité renvoie la commission à plusieurs communications à ce sujet dans le rapport de gestion qui explique un décalage temporel de prise en compte de certaines informations entre les communes vaudoises et l'Etat de Vaud.

Disposez-vous d'une politique concernant la santé au travail ?

Réponse: L'aspect santé (et sécurité) au travail est déjà présent pour les équipes de terrain (forêts, voirie, bâtiments, etc.) en appliquant les exigences, voire plus, des associations professionnelles. Plus généralement, les bureaux sont changés de manière progressive pour pouvoir varier les positions de travail (assis, debout, actif), des cours de secours BLS-AED ont été imposés à tout le personnel, la Municipalité encourage à avoir une mobilité active pour se rendre au travail (action « Bike To Work », Plan de Mobilité d'Administration avec le programme « BikeCoin » qui encourage à venir à pied ou à vélo au travail, etc.) et elle prend également en charge les frais d'inscription à certains événements sportifs interentreprise renforçant par la même occasion la cohésion d'équipe et propose un tarif attractif pour les activités du CSVJ. Le point de la santé au travail sera clairement renforcé dans le futur organigramme de la Commune de La Vallée de Joux.

Quels sont les critères (compétences ; expériences ; etc.) que vous prenez en compte lors de la sélection des auxiliaires (ex. : étudiants) ?

Réponse: Les principaux critères pris en compte lors de la sélection des auxiliaires sont :

- a. le fait que la personne soit effectivement en cours d'études ;
- b. sa proximité géographique, en privilégiant les candidats issus de la région.

Est-ce qu'une grille des compétences, à minima des postes clés, voire de tout le personnel (en lien avec l'organigramme et les évaluations annuelles) est en place ?

Réponse: Elle est en cours de consolidation entre les différentes entités en vue de la fusion et se trouve, pour la Commune du Chenit, systématiquement dans les offres d'emploi.

Suggestions à la Municipalité

- a. *Une formation sur la conduite des « entretiens annuels de collaboration » serait bénéfique pour les responsables.*

Réponse: Cela a déjà été identifié et sera effectué dans le cadre de la nouvelle Commune de La Vallée de Joux.

- b. *Il serait avantageux de suivre le taux de rotation du personnel (turnover) et d'absentéisme à l'aide d'indicateurs.*

Réponse: Le taux de rotation sera bien entendu suivi, d'autant plus avec la fusion qui risque d'engendrer des départs de personnes ne s'identifiant pas à une structure de grande taille, ce qui est malheureusement une conséquence possible et clairement non souhaitée par les autorités. Au niveau de l'absentéisme, nous découvrons de plus en plus de fonctionnalités dans notre outil de gestion du temps Tipee et pourrons sortir des rapports de plus en plus précis pour obtenir ces indicateurs.

Remarque de la Municipalité

- Il y a eu en réalité deux démissions (hors départs à la retraite) durant cette législature, à chaque fois pour des postes de plus haut niveau, plus variés et/ou un rapprochement du domicile.

Le Rapporteur
Frédéric NAPPEZ

CONSEIL COMMUNAL DU CHENIT

RAPPORT

COMMISSION DE GESTION 2025 - 2026

GESTION DU TRAFIC DANS LA COMMUNE

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission de Gestion était composée de :

Mme Calina AUDEMARS	UDI, Présidente
Mme Paulette REYMOND	UDI, <i>par visioconférence, Rapporteuse</i>
Mme Céline ROCHAT	R-V
M. Pascal CONZA	UDI
M. Frédéric NAPPEZ	R-V
M. Jean-Luc LECOULTRE	R-V
M. François VILLARD	F3

DATE DE LA VISITE

La Commission de Gestion s'est réunie le 21 avril 2026 à 18 :00, salle de la Municipalité

AUTRES PERSONNES PRÉSENTES

Etaient présents pour la Municipalité ainsi que l'administration communale les personnes suivantes :

Les Municipaux en charge du dossier	M. Olivier BAUDAT, Syndic ADM. GÉNÉRALE – DÉVELOPPEMENT – ÉNERGIES – POLICE – RESSOURCES HUMAINES – INFORMATIQUE ET CYBERSÉCURITÉ – MOBILITÉ – GESTION DES DÉCHETS
Le Chef du service des bâtiments	M. Arthur LESPAGNOL, Ingénieur communal
Autres invités	M. Michael KUPFERSCHMID, ADAEV

Nous tenons, au nom de la Commission de Gestion, à remercier chaleureusement les représentants de la Municipalité du Chenit et de l'ADAEV pour tous les renseignements et informations apportés en réponse à nos questions.

Comme chacun le sait, la Commune du Chenit constitue le principal pourvoyeur d'emplois de La Vallée de Joux. La population actuelle de la vallée, qui dépasse 7'000 habitants, s'accroît chaque jour de l'arrivée de plus de 5'000 frontaliers. Cette situation engendre principalement des problèmes de circulation en journée.

En effet, dès cinq heures du matin, les voitures en provenance de France voisine arrivent principalement au Sentier (Jaeger-LeCoultre et Blancpain), à l'Orient (Breguet) et au Brassus (Audemars Piguet, Kif Parechoc, et MCHH) avec à leur bord le plus souvent le conducteur seul, tous ces véhicules chargent le trafic communal à outrance.

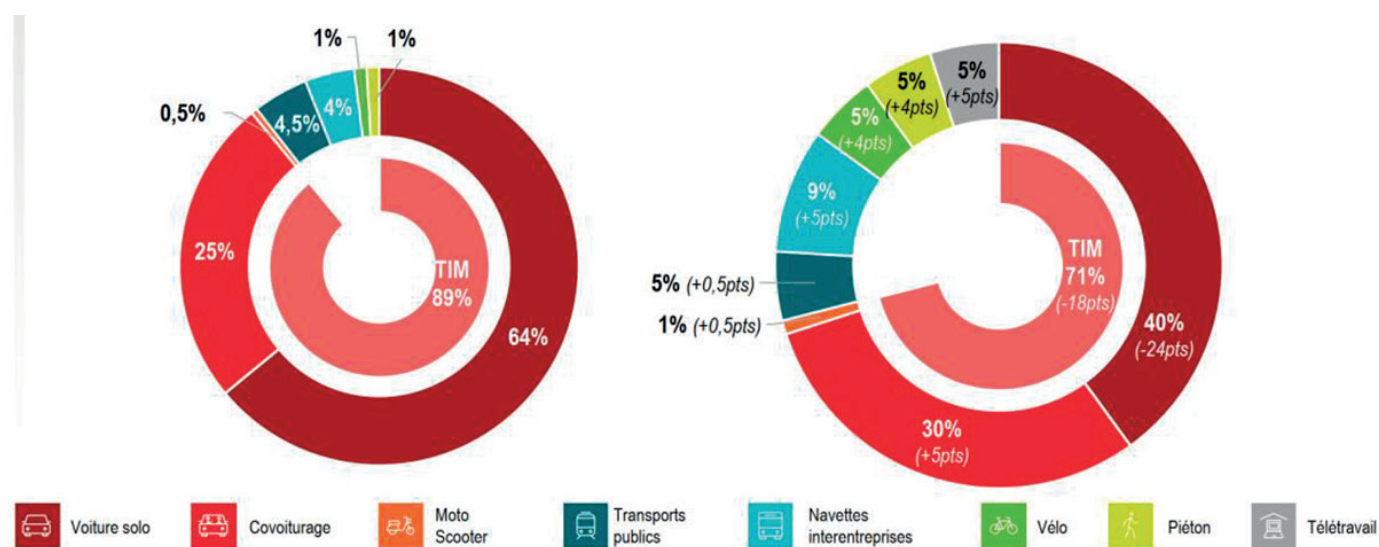
M. LESPAGNOL ; Ingénieur Communal, relève que le trafic dans notre Commune est estimé à 50% en trafic ordinaire normal, augmenté de 50% en journée par les frontaliers.

Selon les remarques citées par la commission, il suffirait que seuls des véhicules avec deux personnes à bord circulent, ce qui nous permettrait déjà de diviser par deux le trafic des frontaliers.

Quelles sont à ce jour les démarches communales, de la Commission de Mobilité ?

MM. LESPAGNOL et KUPFERSCHMID ; ADAEV, nous montrent un rapport très détaillé comprenant les efforts de la Commission de trafic, pour alléger les inconvénients et la surcharge du trafic.

Image 53 : Présentation Gestion du trafic à la COGEST



Source : Administrations de la commune - Le Chenit ©

Ils sont en contact régulier avec les délégués français du côté du Jura et de La Cure-Morez pour essayer de trouver des solutions à ce problème.

Image 54 : Plan de mobilité régional

ACTION	Mesure
A Réseau	A. Optimisation du réseau routier
B Transports en commun	B1. Améliorer l'offre de TC et navettes B2. Garantir un service de retour d'urgence B3. Participer à l'achat d'abo. de navettes
C Mobilité douce	C1. Proposer un réseau cyclable continu et attractif C2. Garantir la continuité des aménagements piétons C3. Aménager des zones à modération de vitesse C4. Subventionner l'achat de vélos C5. Donner une prime à la mobilité active
D Covoiturage	D1. Faciliter l'accès au stationnement pour les covoitureurs D2. Développer une plateforme de covoiturage commune à la Vallée
E Réduction des déplacements	E1. Développer / Pérenniser le télétravail E2. Mettre à disposition des espaces de coworking
F Contrainte voiture	F1. Tarifier le stationnement privé F2. Adapter la gestion du stationnement public

Source : Administrations de la commune - Le Chenit ©

Les recommandations de la commission :

- garantir et améliorer la sécurité dans notre Commune et sur l'ensemble de la Vallée à court terme (fusion des communes au 01.01.2027);
- diminuer la pollution sonore;
- augmenter les contacts avec les Directions d'Entreprises pour diminuer les véhicules à une seule personne;
- augmenter les contacts avec les entreprises pour organiser des transports depuis et vers la France avec des navettes inter-entreprises.

Pour le moment, il est question de développer plus de transports publics, d'alléger les prix des abonnements, de permettre à plus de personnes de prendre le train ou le bus pour se rendre au travail.

Des pourparlers ont lieu avec les entreprises pour encourager le co-voiturage ;

Toutefois, les départements du Jura et du Doubs ont de grands territoires et les lieux où vivent les frontaliers sont vastes et mal desservis par les transports publics français.

MM. LESPAGNOL et KUPFERSCHMID soulignent la question des pistes cyclables que certaines personnes pourraient utiliser.

De la part de la commission, un doute est relevé: faire du vélo par tous les temps et ensuite aller construire des mouvements horlogers n'est pas vraiment compatible avec une certaine précision si précieuse à l'horlogerie haut de gamme Combière.

M. Olivier BAUDAT, Syndic, relève que ce sont 6 millions d'impôt frontalier plus 12 millions d'impôt sur les bénéfices d'entreprises qui arrivent dans les caisses communales grâce à cette population frontalière.

Malgré tout et selon la commission, il y a des risques d'accidents avec cet important trafic journalier dans notre Commune, beaucoup de véhicules ne respectent pas les passages piétons, sont très pressés de partir chez eux, il serait nécessaire de contrôler un peu plus cette circulation pour la sécurité de nos habitants.

En conclusion, M. le Syndic Olivier BAUDAT garantit que la sécurité des habitants de la Commune est respectée et que les autorités communales sont conscientes des désagréments et s'occupent régulièrement de les signaler aux services concernés.

Il est vrai que développer plus de pistes cyclables ou dédoubler les trains pour diminuer ce trafic ne fonctionnera qu'avec l'engagement des travailleurs frontaliers et que l'excellente marche de notre industrie horlogère nous apporte beaucoup d'impôts, pour combien d'années encore, nul ne le sait...

Nous encourageons toutes les personnes concernées par cette étude de mobilité à poursuivre leurs démarches et leurs discussions du moment et à aboutir à une solution concrète et adéquate sur un sujet récurrent depuis plusieurs années.

La Vallée de Joux est un art de vivre, qu'elle le reste et soit respectée telle quelle.

La commission attend avec impatience et intérêt la présentation du plan de mobilité communal avec les nouvelles mesures adéquates promises à sa population.

RÉPONSES ET REMARQUES DE LA MUNICIPALITÉ

Ne serait-il pas plus opportun de prendre, ne serait-ce qu'une fois, le sujet dans l'autre sens (En améliorant la gestion du trafic en premier lieu, avant de penser à agrandir à tout va l'industrie au détriment des habitants de La Vallée) ?

Réponse: C'est le travail qui est en cours depuis plusieurs années via le GT-SNR.

Quelle est la limite supportable de véhicules journaliers extérieurs à La Vallée pour la population résidente ?

Réponse: À l'heure actuelle, les infrastructures ne sont pas à saturation. Le but n'est néanmoins pas de développer le trafic, mais au contraire de mettre en place les différentes mesures du plan de mobilité pour diminuer les nuisances.

Quel est le ratio de frais aux infrastructures (entretien des routes, création de ronds-points, facilitation du trafic, sécurité routière, etc...) par rapport aux revenus générés par la manne frontalière?

Réponse: Il est important de rappeler que les dégradations des routes sont principalement dues au trafic des poids lourds et non aux véhicules légers. Dans son rapport de 2018 sur l'entretien constructif des routes cantonales et communales, la Cour des comptes du Canton de Vaud précise qu'il est admis que les dégâts d'usure dus à un poids lourd (30 tonnes à 5 essieux) équivalent à ceux de 10'000 véhicules légers (1.2 tonnes à 2 essieux).

Avec des équivalences spécifiques, le trafic lourd se décline notamment avec les transports publics, le déneigement, les travaux de construction (y-c. privés), le désapprovisionnement des déchets, les livraisons des commerces ou les convois agricoles.

Ensuite en termes de mobilité, la moitié du trafic est généré par les Combiers et ce sont eux les premiers bénéficiaires des aménagements visant à améliorer leur sécurité et leur confort et diminuer les nuisances sonores.

Les frais d'entretien du réseau routier figurent dans le compte 430.3142.

Remarque de la Municipalité

- La Municipalité regrette que ce rapport ne reflète que très partiellement ce qui a été discuté et présenté lors de la rencontre de la Commission de Gestion. De ce fait, elle intègre en guise de réponse la présentation qui a été effectuée par MM. Olivier BAUDAT, Arthur LESPAGNOL et Michaël KUPFERSCHMID lors de la visite et rappelle qu'une présentation du Plan de Mobilité Active a été effectuée le 3 juin 2026. Le Conseil communal pourra ainsi constater le fossé qu'il y a entre le travail réellement effectué et le rapport.

Image 55 : Présentation Gestion du trafic à la COGEST

1. Questionnements de la Cogest

Résumé des questions soumises à la Municipalité

1. Quel est l'avancement des délégués à la Mobilité ?
2. Au Brassus la route est bloquée matin et soir pour le retour ou l'arrivée des frontaliers, ces derniers ne s'arrêtent pas aux passages piétons. Que fait on des habitants des lieux qui subissent cet envahissement ?
3. Quelle sécurité pouvons nous assurer pour les piétons, les familles, les écoliers a part rester a la maison ?
4. On assure à grands frais un commissariat au Sentier mais on ne voit jamais leur présence.
5. Ce que nous entendons : que nous rapporte cette industrie horlogère, Audemars Piguet qui pense avoir tous les droits au Brassus et le groupe Bréguet qui éblouît toute la région ?
6. Quelle sécurité pour nous qui sommes imposés ici et sommes envahis chaque jour par plus de 5000 véhicules frontaliers ?
7. Quelles mesures sont prises pour garder une vie de village ?

Source : Administrations de la commune - Le Chenit ©

Image 56 : Présentation Gestion du trafic à la COGEST

2. Gouvernance communal

Quel est l'avancement des délégués à la Mobilité ? (1)

Gouvernance de la Mobilité à la Commune du Chenit:

- **Municipalité – Dicastère Mobilité**
 - Olivier Baudat - Syndic
 - Fixe et soutient les objectifs communaux du point de vue de la mobilité dans le cadre du plan de législation.
- **Bureau technique communal**
 - Arthur Lespagnol – Ingénieur communal
 - Pilote les stratégies directrices pour répondre aux objectifs de la Municipalité et définit les mesures à mettre en œuvre.
 - Nicolas Guignard – Gestionnaire du fond développement durable
 - Gère et assure la promotion du fond.
- **Service Infrastructure**
 - Julien Clavel – Chef de service
 - Concrétise les mesures du plan de mobilité dans les projets d'infrastructures.
- **ADAEV**
 - Michael Kupferschmid – Chargé de missions mobilité
 - Assure la promotion des plans de mobilité auprès des entreprises.
 - Pilote le groupe de mobilité interentreprise de la Vallée de Joux.
 - Pilote les projets transfrontaliers (Plan Territoriaux Intégrés de Coopération).

Source : Administrations de la commune - Le Chenit ©

Image 57 : Présentation Gestion du trafic à la COGEST

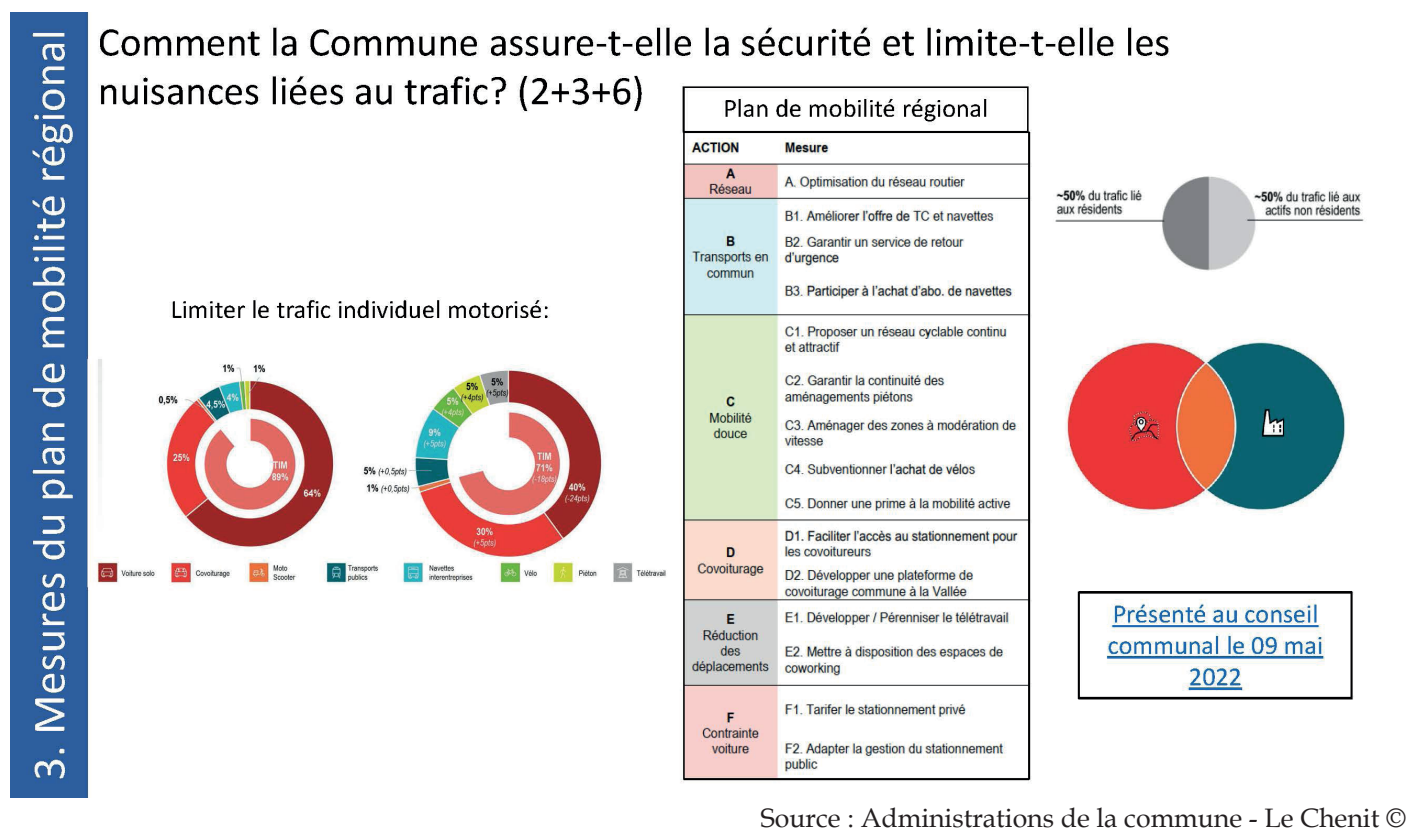


Image 58 : Présentation Gestion du trafic à la COGEST

3. Mesures du plan de mobilité régional

Comment la Commune assure-t-elle la sécurité et limite-t-elle les nuisances liées au trafic? (2+3+6)

B1. Améliorer l'offre de transport en commun et navettes

Mesures réalisées	Mesures en cours d'étude
12/2025 – Cadencement ~30' Ligne Travys 613 + RER CFF	Cadencement 30' ligne AVJ 690
2025 / 2026 – Rénovation gares Lieu et Sentier	Rénovation gare du Pont
2026 – Renforcement navettes interentreprises	PTIC - Ligne La Cure - Le Brassus – (Vallorbe) PTIC - Ligne Pontarlier – Vallorbe - (Le Brassus)

B3. Participer à l'achat d'abonnements TC

Mesures réalisées	Mesures en cours d'étude
2025 – Subvention demi tarif et abonnements	Financement transport public citoyen
Participation des entreprises aux frais de TC	

Source : Administrations de la commune - Le Chenit ©

Image 59 : Présentation Gestion du trafic à la COGEST

Comment la Commune assure-t-elle la sécurité et limite-t-elle les nuisances liées au trafic? (2+3+6)

C1. Proposer un réseau cyclable continu et attractif

C2. Garantir la continuité des aménagements piétons

C3. Aménager des zones à modération de trafic

Mesures réalisées	Mesures en cours d'étude
 Piste cyclable l'Orient – Le Brassus	 Plan directeur des mobilités actives
 Zone 30 Brassus écoles	 Définition des régimes de vitesse
 Création du GT-SNR	 Identification et résolution des points durs
	 Requalification Sentier Est/Centre/Ouest
	 PTIC - Piste cyclable La Cure – Le Brassus
	 PTIC – Piste cyclable Les Hôpitaux - Vallorbe

C4. Subventionner l'achat de vélos

Mesures réalisées	Mesures en cours d'étude
 2025 – Subvention vélos utilitaires	

Source : Administrations de la commune - Le Chenit ©

Image 60 : Présentation Gestion du trafic à la COGEST

Comment la Commune assure-t-elle la sécurité et limite-t-elle les nuisances liées au trafic? (2+3+6)

D2. Développer une plateforme de covoiturage commune

Mesures réalisées	Mesures en cours d'étude
 Adhésion Fairmove/Mobilidée	 PTIC - Structuration du covoiturage

F2. Adapter la gestion du stationnement public

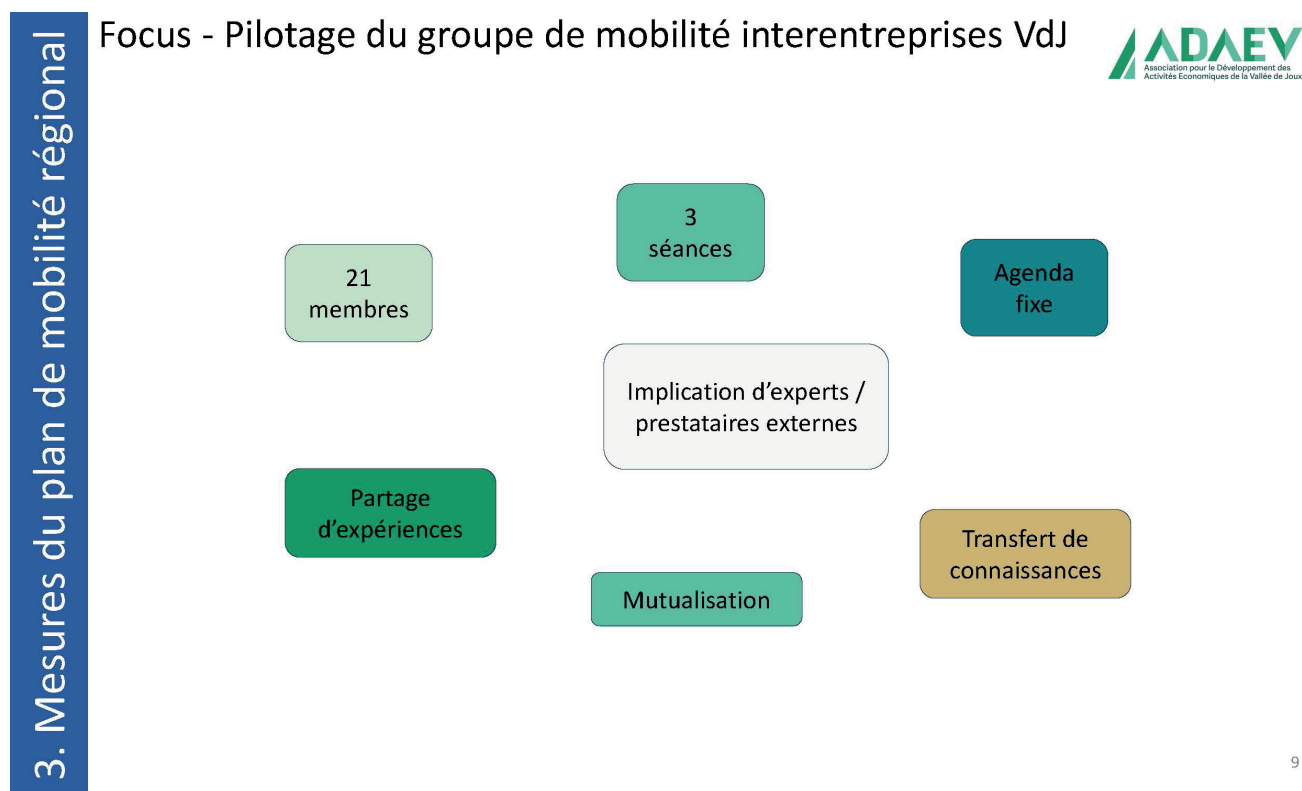
Mesures réalisées	Mesures en cours d'étude
 2025 – Tarification du stationnement	

Focus – Permis de construire - Application des normes VSS - dimensionnement des parkings d'entreprises

$$\begin{array}{c}
 \text{Limitation des places} \\
 + \\
 \text{Contrôle du stationnement public et sauvage} \\
 = \\
 \text{Limitation du transport individuel motorisé (tributaire des services et infrastructures)}
 \end{array}$$

Source : Administrations de la commune - Le Chenit ©

Image 61 : Présentation Gestion du trafic à la COGEST



Source : Administrations de la commune - Le Chenit ©

Image 62 : Présentation Gestion du trafic à la COGEST

4. Plan territorial intégré de coopération

Définition

- Le PTIC est un dispositif qui vise à encourager l'ancrage territorial à long terme en finançant des projets cohérents et significatifs pour les territoires.

Dossier de candidature «léger» (~12 pages) permettant d'obtenir un financement de 150 kCHF (50% F & 50% CH) pour un projet (étude) d'une durée de 12 mois maximum.

- Le PTIC est un dispositif du programme de coopération transfrontalière « Interreg France-Suisse ».

Cofinancé par l'Union Européenne

L'ADAEV est partie prenante dans 2 PTICs avec...

- Le Pays du Haut-Jura (Matthieu Peroz, chef du service développement territorial et pays)
- La Communauté de Communes Lacs & Montagnes du Haut-Doubs (Philippe Pichot, directeur du Syndicat mixte du pays du Haut-Doubs).

Source : Administrations de la commune - Le Chenit ©

Image 63 : Présentation Gestion du trafic à la COGEST

Quelques éléments constitutifs des 2 PTICs impliquant la VdJ

Elément	PTIC#1 Pays du Haut-Jura	PTIC#2 CC Lacs & Montagnes du Haut-Doubs
• Partenariat		
• Chef de file	F: Syndicat mixte PNR Haut-Jura CH: ADAEV	F: CC Lacs & Montagnes du Haut-Doubs CH: ADAEV
• Partenaire(s)	F: 4 communautés de communes CH: Vallée de Joux Tourisme, Région de Nyon, Bureau Technique (Le Chenit)	F: Syndicat Mixte du Pays du Haut-Doubs CH: ADNV, Bureau Technique (Le Chenit)
• Périmètre territorial		

11

Source : Administrations de la commune - Le Chenit ©

Image 64 : Présentation Gestion du trafic à la COGEST

Etapes réalisées à date

	PTIC avec le Haut-Jura	PTIC avec le Haut-Doubs
Réalisation d'un diagnostic territorial	✓	✓
Définition d'une stratégie commune de développement	✓	✓
Formalisation d'un plan d'actions détaillées	✓	En cours
Identification d'un modèle de gouvernance approprié	En cours	A réaliser
Montage d'un 1 ^{er} dossier Interreg	A réaliser	
Montage d'un 2 ^{ème} dossier Interreg		

12

Source : Administrations de la commune - Le Chenit ©

Image 65 : Présentation Gestion du trafic à la COGEST

Mesures principales identifiées (en lien avec la mobilité)

PTIC
avec le **Haut-Jura**

En cours

- Développement d'un maillage de la desserte en transports collectifs sur le territoire d'étude
 - *Ligne Saint-Cergue <> La Cure / Bois d'Amont <> Vallée de Joux (<> Vallorbe)*
 - *Ligne Saint-Laurent <> La Cure (<> Le Brassus)*
 - ...
- Structuration du covoiturage
- Mesures d'amélioration de l'accès du territoire via la mobilité douce
 - *Liaison Morez <> La Cure (connexion voie verte des Rousses)*
 - *Liaison Lamoura <> La Cure (connexion voie verte des Rousses)*
 - *Liaison Bois d'Amont <> Vallée de Joux (connexion voie verte des Rousses)*
 - *Liaison La Cure <> Saint-Cergue*

13

Source : Administrations de la commune - Le Chenit ©

Image 66 : Présentation Gestion du trafic à la COGEST

Mesures principales identifiées (en lien avec la mobilité)

PTIC
avec le **Haut-Doubs**

En cours

- Développement d'un maillage de la desserte en transports collectifs sur le territoire d'étude
 - *Ligne Pontarlier <> Les Fourgs <> Sainte Croix (gare) (<> Yverdon)*
 - *Ligne Pontarlier <> Touillon et Loutelet <> Jougne <> Vallorbe <> Le Day*
 - *Dynamisation de l'offre ferroviaire transfrontalière existante: maintien et mise à niveau de la ligne TER Pontarlier Frasne Vallorbe*
 - ...
- Développement de solutions complémentaires à la voiture individuelle
 - *Diversification de l'offre de covoiturage*
 - *Accompagnement au développement d'un réseau cyclable maillé de part et d'autre de la frontière*
 - ...

14

Source : Administrations de la commune - Le Chenit ©

Image 67 : Présentation Gestion du trafic à la COGEST

Prochaines étapes

✓ PTIC Haut-Jura	présentation des mesures à la DGMR	2 avril
	finalisation projet	juin
	dépôt de projet pour la phase «réalisation»	6 novembre -> 20 mai
	réalisation d'un «pilote»	à partir du 2 ^{ème} trimestre 2027
<u>2027</u>		
• PTIC Haut-Doubs	finalisation projet	juin
	présentation des mesures à la DGMR	juin-juillet
	dépôt de projet ...	6 novembre -> 20 mai <u>2027</u>
	réalisation d'un «pilote»	à partir du 2 ^{ème} trimestre 2027

Délais communiqués
à titre indicatif

15

Source : Administrations de la commune - Le Chenit ©

Image 68 : Présentation Gestion du trafic à la COGEST

Divers

2. 4. Comment la Commune gère-t-elle les incivilités et le contrôle des infractions?

5. Ce que nous entendons : que nous rapporte cette industrie horlogère, Audemars Piguet qui pense avoir tous les droits au Brassus et le groupe Bréguet qui éblouît toute la région ?

7. Quelles mesures sont prises pour garder une vie de village ?

Source : Administrations de la commune - Le Chenit ©

La Rapporteuse

Paulette REYMOND

CONSEIL COMMUNAL DU CHENIT

RAPPORT

DE LA COMMISSION PERMANENTE DES FINANCES DU CONSEIL COMMUNAL PRÉAVIS N°07/2026 – COMPTES 2025

Au Conseil communal du CHENIT,
Madame La Présidente,
Mesdames et Messieurs,

La Commission des Finances s'est réunie le jeudi 30 avril 2026 pour l'étude des comptes 2025 et l'établissement d'une liste de questions, transmise à la Municipalité. Le 19 mai, elle a rencontré la Municipalité in corpore, ainsi que la boursière, Mme Sonia ROVISCO PINTO.

M. Pierre-Olivier CAPT	UDI, Président
M, Marc FERRARI	F3
M. Eric ROCHAT	RV
M. Jan PITTET	RV
M. Raymond LAVANCHY	UDI, Rapporteur

L'envoi préalable d'une liste écrite de questions à la Municipalité a permis, lors notre rencontre, de régler un bon nombre de points et un gain de temps pour des discussions de fond. Nous remercions la Municipalité et la boursière pour leurs réponses écrites et précises.

Tout en relevant la qualité du rapport d'activité municipal, la commission déplore la petitesse des caractères, l'interligne et l'épaisseur des lignes verticales qui n'indiquent pas clairement les années, rendant la lecture des comptes de fonctionnement et de fonctionnement par nature visuellement pénible. A l'instar des comptes présentés par l'ASIVJ et ValRégEaux, la suppression des colonnes du budget de l'année précédente permettrait «d'aérer» la présentation, la rendant plus «digeste». D'autre part, ces dernières, qui n'amènent aucun élément probant dans l'analyse, ne sont pas requises, contrairement aux comptes et au budget de l'exercice annuel et les comptes de l'année précédente.

Pour ne pas surcharger le rapport en lui-même, la liste des questions-réponses écrites est annexée. Elle ne sera pas lue. Le rapport, quant à lui, contient l'appréciation générale des comptes 2025 et attire l'attention sur des points méritant d'être relevés.

ANALYSE GLOBALE

Le résultat des comptes 2025 se solde par un bénéfice de CHF 168'171.92, ce qui est appréciable. Même si au vu des différents ratios figurant à la page 121 du rapport, la situation de la commune peut être qualifiée de saine à ce jour, sa situation pourrait rapidement se dégrader en raison de sa faible marge et de son faible degré d'autofinancement.

L'analyse détaillée desdits ratios permet de tirer les conclusions suivantes :

- la capacité de financement de l'endettement est de 136,09%. Ce ratio mesure la capacité de la commune à rembourser sa dette avec ses ressources internes. Son niveau, supérieur à 100% est considéré comme solide. Cela est rendu possible par le faible montant de notre endettement net ;
- la capacité d'autofinancement est de 8,82% ce qui n'est pas optimal. Pour mémoire, sa valeur idéale devrait être supérieure à 20%. Il en résulte que notre capacité à investir est faible ;
- le degré d'autofinancement est de 40,23%. Il représente la part des investissements pouvant être financée par nos propres ressources, le reste devant l'être par le recours à l'emprunt ou d'autres sources de financement. Il est à relever que ce ratio a diminué de moitié par rapport à celui de 2024. Cette baisse est due à l'importance des investissements nets réalisés en 2025 qui se montent à CHF 8'325'379.00, montant le plus élevé depuis 20 ans.

La COFIN craint, si de tels investissements venaient à être réalisés ces prochaines années, sans tenir compte de celui du siècle, L'Ecole du futur, et en tenant compte également du montant des amortissements 2025 qui s'élèvent à CHF 1'390'644.36, qu'il y ait de fortes chances que lesdits amortissements soient d'un montant pratiquement similaire à celui de nos investissements actuels ce qui, à proprement parlé, serait quasi insoutenable, même pour la future Commune de La Vallée de Joux.

CONSTATATIONS SUR LES COMPTES ANNUELS

Avant d'analyser le résultat des comptes 2025, il est utile de comparer les chiffres budgétisés pour le total des charges et produits par nature par rapport à celui des comptes 2024. Certes, un budget est toujours difficile à établir, car un certain nombre d'éléments imprévus peuvent survenir tout au long de l'année et mettre à mal les prévisions budgétaires.

Bien que la Municipalité se soit montrée prudente lors de l'établissement de son budget 2025, il est intéressant de constater qu'elle prévoyait une baisse des revenus d'environ CHF 2'950'000.00, soit presque d'un quart plus importante que celle des charges qui n'était que de CHF 2'190'000.00.

A la lecture de ces chiffres, il est clair que le bon résultat annuel est majoritairement dû à l'heureuse surprise provenant de l'impôt sur le bénéfice (compte 401) qui a rapporté quelque 2,5 mios de plus que budgétisé. Cela a permis de procéder à des amortissements supplémentaires à hauteur de CHF 1'364'932.99. Finalement, nos comptes étant légèrement bénéficiaires au terme de cet exercice, nous considérons que notre Municipalité a parfaitement géré les charges.

Par rapport à l'exercice 2024, le total des produits par nature (compte 3) a baissé de 2,7% (CHF -1'049'736.30). On constate que le revenu des impôts (compte 40), reflet de la situation financière des contribuables et des entreprises de la région, s'est contracté de 1,73%.

Le total des charges par nature (compte 3) a diminué de 2,43% (CHF -946'439.89).

Objet d'une préoccupation permanente, la COFIN constate que les charges du compte 30 (Autorités et personnel) ont à nouveau progressé cette année de 6,6%. Si l'on s'en réfère à 2021, première année de la législature, cette augmentation est de 20,73%. En termes de chiffres, on a passé de CHF 5'398'492.81 à CHF 6'517'741.29. Cette augmentation a déjà été relevée à plusieurs reprises et la Municipalité en avait justifié les raisons. Il n'en demeure pas moins qu'il s'agit d'une charge difficilement compressible qui représente à elle seule 17,15% du total de nos charges.

Notre endettement net a augmenté de CHF 5'549'758,31. S'il était négatif en 2024, ce n'est plus le cas au terme de cette année. Au 31.12.2025, il se monte à CHF 2'461'162.72, ce qui reste bas, tout en étant le plus élevé depuis 2020.

Selon le bilan, nous disposons toujours de quelque 25 millions de fonds de réserve. Toutefois, même si cela semble conséquent, il s'avère que nous n'avons pas suffisamment d'actifs disponibles pour couvrir l'entier de ce montant. Bien qu'intitulés fonds de réserve, leur utilisation amènerait de facto la Municipalité à devoir recourir à l'emprunt.

Si la COFIN s'était réjouie l'année dernière que le compte 450 (Ordures ménagère et déchets) était proche de l'équilibre comme le demande la loi, force est de constater que la situation s'est dégradée en 2025, qui montre un excédent de charges de CHF 90'862.73. De nombreuses raisons ayant conduit à cette augmentation sont relatées en page 78 du rapport des comptes.

La COFIN repose la question d'un amortissement spécial du bâtiment qui pèse fortement sur ce compte. Elle rappelle que ledit équilibre n'est pas un but en soi mais une obligation légale qui n'a jamais été respectée jusqu'à ce jour. Ce manque de couverture a déjà fait l'objet d'une remarque de la fiduciaire Fidinter dans son rapport de vérification des comptes 2024, et figure à nouveau dans celui de cette année. Avec l'introduction de MCH2, ce déséquilibre ne devra plus exister mais s'il devait y en avoir un, celui-ci devrait être comblé l'année suivante et ainsi de suite, ce qui pourrait potentiellement créer « un trou » qui devrait alors être compensé par une éventuelle hausse des taxes en espérant qu'elle soit la plus faible possible.

L'apparition pour la première fois d'un chapitre concerné au Centre sportif est appréciée de la commission. Ledit Centre est une société anonyme, indépendante dans sa gestion. Notre Commune y est actionnaire et deux représentants de la Municipalité font partie de son Conseil d'administration. Plusieurs conseillers communaux la représentent également lors des assemblées générales. À la suite d'une convention signée le 09.12.1994 par les trois Communes de La Vallée de Joux, celles-ci se sont engagées à prendre à leur charge le déficit annuel d'exploitation, selon une clé de répartition proportionnelle. Cela signifie que depuis de nombreuses années, lors de l'établissement de son budget, notre Municipalité prévoit un montant à cet effet. Il était de CHF 1'930'000.00 pour 2025.

La COFIN a cependant constaté à la lecture du compte 171.3653.1 (Solde déficit année précédente), que la Municipalité, s'appuyant sur la convention précitée, a versé CHF 163'286.36 pour « éponger » d'office un déficit plus important que celui budgétisé pour 2025.

Sans remettre en cause le soutien financier des Communes au Centre sportif, la COFIN se dit surprise de la réponse de la Municipalité qui dit que le Conseil communal n'est pas compétent pour refuser cet engagement et qu'aucune demande de crédit supplémentaire en cours d'exercice n'est nécessaire. Elle compare la situation à celle d'une association intercommunale. Or, si le modèle de convention ressemble fortement à une telle convention, le cadre juridique n'est pas le même, car le Centre Sportif SA est une société de droit privé même s'il est en grande partie soutenu par des fonds publics.

Cette situation quelque peu ambiguë devrait faire l'objet d'une analyse après l'entrée en vigueur de la Commune de La Vallée de Joux qui rendra caduque cette convention tripartite.

RAPPORT DE LA FIDUCIAIRE

Dans ses conclusions, la fiduciaire Fidinter donne un préavis favorable à l'approbation des comptes de l'exercice 2025, tels que présentés au Conseil communal, sous réserve des conclusions du rapport établi par notre Commission des finances.

La COFIN ne contredit pas cette recommandation mais tient cependant à informer le Conseil qu'il est surprenant de trouver des chiffres différents entre ceux figurant au bilan de nos comptes et ceux écrits dans le rapport Fidinter. Ceci est plus particulièrement visible dans les montants reportés de 2024, qui font office de solde à nouveau au début de l'exercice 2025. Heureusement, le résultat de clôture reste inchangé mais cela provoque un doute quant à savoir qui de nos comptes ou du rapport Fidinter indique les chiffres exacts. Selon ce qui nous a été répondu, cela provient que la fiduciaire se base sur d'autres directives comptables qui ne sont pas reprises au niveau communal. Il n'en demeure pas moins que ces différences ne simplifient pas le travail d'analyse des membres de la COFIN.

AUTRES COMPTES

Les comptes de la Bourse G.-H Piquet présentent un excédent de charges de CHF 13'351.60. A la lecture de ceux-ci on constate que la forte augmentation du coût de l'exploitation forestière et les charges d'entretien des chalets et pâturages n'ont pas été compensées par l'augmentation de la vente des bois. Nous n'avons pas d'autres remarques particulières à son endroit.

Les comptes de la Fondation Ami-Napoléon Rochat ont, pour leur part, bouclé avec un bénéfice de CHF 57'354.75.

DIVERS ET CONCLUSIONS

Si les comptes 2025 montrent un léger bénéfice d'exploitation, leur analyse globale révèle une situation qui pourrait s'avérer plus critique dans un proche avenir ; notamment entre autres raisons, les coûts du projet « Ecole du futur » dont le crédit d'investissement devrait nous être soumis dans le courant de cette année encore.

Arrivée au terme de l'étude des comptes 2025, la Commission des Finances du Conseil Communal vous invite, à l'unanimité, Mesdames et Messieurs les Conseillers, à accepter les conclusions suivantes du Préavis n°07/2026 :

1. accepte les comptes communaux, ceux de la Bourse G.-H. Piquet et de la Fondation Ami-Napoléon Rochat, ainsi que les comptes de pertes et profits et les bilans tels qu'ils ont été présentés pour l'année 2025 ;
2. accepte et donne décharge à la Municipalité de sa gestion pour l'année 2025 ;
3. donne décharge à la Commission des Finances ;
4. donne décharge à la Commission de Gestion.

Le Solliat, le 31 mai 2026

Au nom de la Commissions des Finances

Le Rapporteur
Raymond LAVANCHY

ANNEXE AU RAPPORT SUR LE PRÉAVIS N°07/2026

(ne sera pas lue en séance de Conseil)

Questions-réponses entre la COFIN et la Municipalité/la Boursière

En noir : questions COFIN | en bleu : réponses Mun/Bourse | en vert : commentaires COFIN

111.3040 Caisse de retraite

Quelle est la raison d'une telle différence avec le montant figurant au budget ?

Compte	Désignation	Comptes 2025		Budget 2025	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus
3	TOTAL DES CHARGES PAR NATURE	38'009'913.56		36'766'480.00	
30	AUTORITES ET PERSONNEL	6'517'741.29		6'520'511.00	
300	AUTORITES ET COMMISSIONS	465'999.30		458'500.00	
301	PERSONNEL ADMINISTR. & D'EXPLOIT.	4'653'444.95		4'676'200.00	
303	ASSURANCES SOCIALES	464'863.85		451'465.00	
304	CAISSE PENSIONS ET PREVOYANCE	733'370.55		704'326.00	
305	ASSURANCES MALADIE & ACCIDENTS	91'470.45		87'890.00	
306	INDEMNISATIONS, REMB. DE FRAIS	66'224.34		57'100.00	
308	PERSONNEL INTERIMAIRE FACTURE PAR TIERS	22'000.00		22'030.00	
309	AUTRES CHARGES AUT. & PERSONNEL	20'367.85		63'000.00	

Des correctifs ont été annoncés à la caisse de pension (CIP), sans que cela ait été budgétés pour 2025. Cette part de cotisation à charge de la commune est de 18,5 %.

160.3123.1 Electricité camping-car Rocheray

Pour quelle raison trouve-t-on un montant négatif dans les charges ce qui signifie normalement qu'il s'agirait d'un revenu ?

Il s'agit en effet d'un revenu ponctuel qui correspond à la rétribution Pronovo pour un montant de CHF 3'652.00 (une installation solaire et rétribution pour la borne de recharge).

Cela a évité de créer un nouveau compte.

171.3653.1 Solde déficit année précédente (Centre sportif Vallée de Joux)

Il a été constaté que CHF 163'286.36 ont été versés au Centre Sportif en sus de la participation au déficit annuel figurant au budget. Ce versement n'a pas fait l'objet d'une demande de crédit complémentaire comme cela aurait dû être le cas. A ce jour, il s'agit clairement d'un crédit non autorisé que l'acceptation des comptes annuels ne peut régulariser à elle seule.

Pour quelles raisons la demande n'a pas été effectuée et comment voulez-vous procéder pour le faire ?

Conformément à l'art. 29 des statuts et à la convention entre les trois communes de La Vallée de Joux, tout déficit de la société doit être couvert par celles-ci. Le Conseil communal ne disposant pas de la compétence pour refuser cet engagement, aucune demande de crédit supplémentaire en cours d'exercice n'est nécessaire. À l'instar des associations intercommunales, le déficit complémentaire est directement intégré aux comptes, sur la base du résultat final (ici celui de 2025 du CSVJ). Cette situation avait d'ailleurs déjà été portée à la connaissance du Conseil communal dans le Préavis n°5/2026.

Le rapport de la COFIN revient plus en détails sur ce sujet.

190 Pourquoi y a-t-il une telle différence entre les chiffres du budget et les comptes ? Il faut relever que cela était également le cas en 2024.

En 2024, tous les projets n'ont pas pu être effectués par manque de ressources humaines et de temps. Cela a été reporté sur 2025. Or, lors de l'établissement du budget 2025 courant 2024, l'incertitude sur la fusion a fait que des projets ont été intégrés, alors qu'avec la fusion, ils ne faisaient plus sens. Par conséquent, une partie de ces frais seront pris en charge par la fusion.

Quelques points plus précis :

- 190.3090 Formation : le pli de donner des formations en interne a été privilégié, notamment sur la téléphonie via Teams ;
- 190.3111 Matériel : que le nécessaire a été changé ;
- 190.3151 Programmes divers : besoins supplémentaires non identifiés au moment de l'établissement du budget ;
- 190.3180 : voir commentaire dans la brochure ;
- 190.3182 Conseils : de nombreuses réflexions ont été mises en attente ou la fusion induit une réflexion et analyse différentes, donc prise en charge par le compte de la fusion justement ;
- 190.3182.1 : idem 190.3182 ;
- 190.3311.20.1 : expliquant la moitié de l'écart, cet amortissement n'a pas encore démarré vu que le préavis est toujours en cours.

Ces coûts seront pris en charge par la nouvelle Commune de La Vallée de Joux et financé par le soutien financier que le Canton de Vaud s'est engagé à nous verser au cours du 3ème trimestre 2027.

210.4012 Impôt sur le capital

Pour quel motif trouve-t-on un chiffre négatif dans la colonne des revenus et de plus quelle est la raison d'un tel écart avec le montant budgétisé ?

Lors de l'établissement du budget 2025, nous avons estimé un montant en fonction des informations en notre possession ainsi que les acomptes du Canton. Manifestement la situation est tout autre, les PME ont plutôt généré du bénéfice et n'ont pas été soumises à l'impôt sur le capital. L'administration cantonale des impôts corrige par de nouvelles taxations.

220.4520 Remboursement de la péréquation

Quelles sont les raisons ayant entraîné une telle diminution (82%) du montant par rapport au budget 2025 et même de 89% par rapport aux comptes 2024 ? Pour le moins, une telle différence devrait faire l'objet d'une explication dans les comptes.

A l'entrée en vigueur de la NPIV, la manière de passer les écritures a été modifiée. Ce montant correspond à la différence entre la provision en fin d'année et le décompte final.

La NIPV a vu la fin des dépenses thématiques.

221.4241 Gains comptables sur papiers valeurs

221.4242 Gains comptables sur immeubles patrimoine financier

Quels sont les raisons de tels revenus non budgétisés ?

221.4241 AGIO BCV

221.4242 Gain immobilier vente parcelle Orbe 5, en attente de la mise à jour au Registre foncier

Concernant AGIO BCV, il s'agit d'un gain uniquement comptable.

230.3323 Amortissement supplémentaire patrimoine administratif

Ceci est-il dû grâce, pour tout ou partie, aux quelque 2 mios de revenus supplémentaires de l'impôt sur le bénéfice (210.4011) ?

En effet, grâce à des recettes solides, au travail efficace de la Municipalité ainsi qu'à l'implication des collaborateurs, le bénéfice avant amortissements supplémentaires s'est révélé satisfaisant. Par ailleurs, comme les années précédentes, nous avons procédé à la liquidation de certains investissements afin de réduire les reliquats en vue de leur intégration dans la future Commune de La Vallée de Joux.

322.3060 Indemnisations, remboursement de frais

Quelle est l'origine de cette hausse substantielle tant par rapport au budget 2025 qu'aux comptes 2024 ?

Frais liés aux repas, déplacements et vêtements de sécurité du Service des forêts. Malgré des efforts, il est difficile de faire réduire ces frais.

322.3141 Entretien refuges & espaces de détente

Les lieux indiqués dans le commentaire sont-ils bien exacts où s'agit-il d'autres emplacements comme les Esserts, à L'Orient ou Mézery, au Brassus ?

De quels types d'amélioration s'agit-il ?

Quid de la disparition de la place d'accueil du Solliat dans les charges ?

- Oui Les Esserts (Orient) et l'Appollo au Brassus. Aplatissement des places afin que les véhicules restent à plat.
- Place Apollo-Mézery au Brassus : coordonnées 2'502'363/1'158'225
- Place des Esserts à l'Orient : coordonnées 2'509'564/1'160'767
- La place d'accueil du Solliat n'était pas adéquate et a donc été abandonnée.

322.4355 Ventes de bois

Pourquoi les commissions de vente du bois n'apparaissent-elles pas dans les comptes et qu'en est-il exactement de la TVA sur celles-ci ?

Les montants sont enregistrés au net. Concernant la TVA, nous sommes juste en dessous de la limite des prestations soumises. À la suite du contrôle TVA et discussion avec le contrôleur TVA, nous devons nous affilier au 1^{er} janvier 2027.

M. Paul-Claude Rochat, actuellement représentant de la Vallée au sein de cette commission, sera remplacé par un élu de la nouvelle commune.

La Forestière ne « s'engraisse » pas sur le dos des Communes. Elle se finance avec ses biens immobiliers et surtout sa pépinière de Genolier.

350.3141 Entretien des bâtiments

Alors que le commentaire précise que la réfection du parquet prévue n'a pas été réalisée, on constate que le budget initial a été dépassé de quelque 60%. Quelle est la raison d'un tel dépassement ?

D'autres travaux plus urgents ont dû être entrepris (Contrôle OIBT, etc.). De plus, une évaluation immobilière du bâtiment a été demandée. La réfection du parquet n'a pas été faite en raison de l'incapacité de trouver un créneau de fermeture avec le dentiste pour effectuer ces travaux.

3511.4271 Loyer du tenancier

Depuis quand la part variable du loyer en fonction du chiffre d'affaires du tenancier a-t-elle été instaurée et quelle en était la raison ?

Est-il envisagé de supprimer cette adaptation automatique voire d'instaurer un loyer plancher au vu de la constante diminution du chiffre d'affaires ?

A la fin de la période COVID, le tenancier a fait la demande de payer un loyer en fonction du chiffre d'affaires (CA) à la place de demander des loyers gratuits. En effet, durant le COVID, la Municipalité avait été d'accord d'octroyer trois loyers gratuits pour l'aider. Le taux de 6,5% proposé est en ligne avec ce qui se fait dans la branche. Le CA du tenancier est en constante baisse depuis trois ans. La Municipalité est consciente de ce problème et, en vue du nouveau bail (à partir de juillet 2027), la stratégie sera repensée.

355.4271 Produits des locations

Quelles sont les raisons de cette forte augmentation des revenus ?

Il s'agit du loyer de la boucherie Perrusset (voir le préavis ad hoc).

Le loyer demander à la Boucherie Perrusset est de CHF 3'800.00 / mois alors que celui payé par la commune au propriétaire du bâtiment est de CHF 800.00. Pour rappel, l'entier de l'investissement communal sera remboursé sur 17 ans.

356.3120 Chauffage, éclairage, eau

Quelle est l'origine de la nette augmentation de ces charges par rapport aux comptes 2024, même si visiblement cela était prévu dans le budget 2025 ?

Les charges de chauffage ont été réparties entre les bâtiments ce qui n'était pas le cas auparavant.

Ceci est lié au chauffage à distance.

410.3011 Traitements

En dépit de l'explication justifiant l'augmentation par rapport aux charges de 2024, comment expliquer une telle diminution par rapport à ce qui était inscrit au budget ?

Une partie des traitements a été imputée sur les comptes 430.3012.1.

411.3663.1 Encouragement utilisation des énergies renouvelables

Bien que 2 fois supérieur à celui des comptes 2024, le montant est nettement inférieur à ce qui était budgétisé. Quelle en est la raison ?

Lors de l'établissement du budget, nous étions en train de préparer le catalogue des prestations et nous ne savions pas exactement comment ce fonds allait être utilisé par la population. De plus, le budget doit être en phase avec le règlement ad hoc. Nous constatons néanmoins depuis le début de cette année une nette augmentation du nombre de demandes de subventions.

450 Ordures ménagères et déchets Vallée de Joux

Si de nombreuses explications justifiant la hausse des charges de ce compte figurent dans le rapport, on constate que l'écart avec l'équilibre s'est creusé par rapport à 2024. Du fait que cet excédent de charges est récurrent, comment la Municipalité pense-t-elle remédier à ce problème ?

Si de nombreuses explications justifiant la hausse des charges de ce compte figurent dans le rapport, on constate que l'écart avec l'équilibre s'est creusé par rapport à 2024. Du fait que cet excédent de charges est récurrent, comment la Municipalité pense-t-elle remédier à ce problème ?

A notre avis, cette vision semble optimiste. Quand bien même une rationalisation des coûts est envisagée, bien des éléments échappant au contrôle de la Municipalité pourraient annihiler les économies envisagées.

Nous espérons que ladite rationalisation et la facturation aux entreprises des déchets verts, mentionnée dans les comptes (page 78), puissent contribuer de manière significative à l'équilibre des comptes de la déchetterie.

450.3120 Electricité déchetterie

Le commentaire relatif à ce compte parle d'une augmentation liée à un nouvel abonnement. Vu que celle-ci est supérieure de quelque 42% par rapport au budget, une telle différence est-elle due uniquement à ce fait ?

ABO 37361 Installation solaire - Décompte 2024, qui est arrivée en 2025 après plusieurs corrections/annulations chez nous et à la SEVJ

460.4361.1 Remboursement charges sociales

Quelle est la raison de cette diminution de quelque 99% par rapport au budget et en quoi consiste exactement ledit remboursement que l'on ne retrouve pas toutes les années ?

Remboursement d'indemnités maladie ou accident.

515.3011 Traitement gestion & concierges

Quelle est la raison de l'importante différence entre le chiffre du budget et les comptes ?

Cela est dû aux répartitions des temps de travail des concierges qui avait été ajustés par bâtiment.

Il s'agit d'une erreur commise lors de l'établissement du budget.

610.3150 Entretien véhicules, machines

La justification du surplus de charges par rapport au budget parle de sous-estimation de l'entretien des horodateurs. Est-ce la seule raison de l'augmentation ?

Vu que ce compte existait déjà avant l'installation de ces appareils, par clarté, pourquoi n'a-t-on pas créé un compte spécifique à leur coût d'entretien ?

Nous avons des contrats d'entretien pour les horodateurs.

Nous avons évité au maximum de créer des comptes dans cette période de transition au MCH2 et fusion.

610.3180 Frais carte de crédit, frais de ports

Ce compte avait déjà soulevé une question de la part de la COFIN lors de l'analyse du budget 2025. A l'époque, elle disait espérer que ces frais ne s'envolent pas ce qui visiblement n'est pas le cas. Quelles sont les raisons de ce surcoût ?

La gratuité du parking pour les habitants de la Commune du Chenit a un coût certain et nous les assumons. De plus, ce compte comporte les frais liés aux paiements par carte.

Est compris dans le coût certain, le montant de la facture du prestataire des parcomètres : CHF 14'556.65.

640.3654 Participation chambre mortuaire

Le montant de ces charges n'était pas prévu au budget. La raison figure à la page 39 du rapport. Toutefois, contrairement à ce qu'il y est écrit, aucune justification ne figure dans les comptes ce qui serait souhaitable.

La participation finale pour l'achat urgent de deux catafalques pour le Pôle Santé se monte à CHF 36'671.77 pour la Commune du Chenit, ceci au prorata des habitants de chaque Commune. Le montant total de ces deux catafalques se monte à CHF 55'647.10. La demande urgente (car ils coulaient) est arrivée au printemps 2025 et donc n'a pas pu être budgétée. Le PSVJ a pris en charge les travaux internes (électricité, nettoyage, joints, peinture, sol, remise en état des chambres, etc.) ainsi que la coordination des travaux et de la mise en exploitation de ce matériel avec les fournisseurs.

711.3173 Frais d'animation

Quelles sont les raisons d'un tel écart avec le budget ou plus précisément pourquoi avoir budgétisé seulement CHF 4'000.00 de charges alors que celles-ci étaient déjà 10 fois plus élevées en 2024 ?

Au préalable, les comptes de La Scène étaient gérés en interne et ne figuraient pas comme un compte de charge dans les comptes communaux. Depuis 2024, cela a été corrigé dans ce sens.

711.3653 Subvention pour les animations

Quelle est la raison qu'il n'y ait aucune subvention attribuée alors que le budget en prévoyait CHF 17'000.00 ?

Toutes les factures passant désormais par la Bourse, la Scène ne perçoit plus de subvention communale et ses comptes sont entièrement intégrés aux comptes communaux. Cette transition explique les écarts entre budget et comptes.

810 Service des eaux

A l'établissement du budget 2025, une explication avait été demandée à la Municipalité sur le fait que l'équilibre du compte n'était pas réalisé. La COFIN relevait qu'il ne l'était pas également dans les comptes de ValRégIEaux. Cependant, les comptes 2025 de ValRégIEaux le sont, contrairement à notre compte. Comment la Municipalité le justifie-t-elle et envisage-t-elle de prendre des mesures pour y parvenir ?

Dès la mise en place de MCH2, les comptes affectés devront être équilibrés. Depuis la création de ValRégIEaux il n'y a plus de fonds de réserves.

Cette situation pourrait amener à une voire des hausses de taxes potentielles.

3050 Y a-t-il une raison précise pour laquelle l'intitulé des différents comptes se terminant par 3050 ne soit pas le même. Parfois il est écrit : « Assurance accidents » ou « Assurances maladie & Accidents. De plus, en regard de l'augmentation des charges entre 2024 et 2025, pourquoi l'augmentation des charges ne suit pas l'évolution des traitements ?

C'est historique et la Municipalité n'en connaît pas la raison.

Pour la 2e question :

Cela résulte des primes d'assurance LAA où nous avons trois taux de primes différents (administration/conciergerie ; service forestier ; travaux).

Général

La COFIN prend acte que la Commune a recours à deux personnes pour la relecture et la correction des rapports. Elle trouve étonnant que cela ne puisse pas se faire à l'interne et quel coût cela représente-t-il ?

Compte tenu de la surcharge de travail induite par la fusion, les différentes interventions du Conseil communal, les reports de tâches étatiques, la complexification des dossiers, des citoyens de plus en plus exigeants tout en demandant zéro ETP de plus, c'est la solution que la Municipalité a préconisée, permettant également d'avoir un œil neuf sur les textes.

Coût pour la relecture 2025 : CHF 3'185.00 (y compris relecture des rapports de la COGEST).

Ce montant est intégré dans les charges du compte 200.3011 Traitements (Bourse communale).

Tableau des dépenses d'investissement

6 Recettes / 681 Amortissements (idem 331+332) (page 120)

Le montant figurant dans le rapport (3'060'137.76) est différent de celui de l'addition comptes de fonctionnement 331 et 332 alors qu'il est bien marqué idem 331+332. Le total de ces comptes donne (331) 1'666'473.79 + (332) 1'364'9322.99 = 3'031'406.78 soit une différence de -28'730.98. D'où provient cette différence dont le montant correspond à celui de l'amortissement de la cuisine, réfrigération et divers travaux Hôtel de Ville ?

Ce tableau des dépenses d'investissement sont les dépenses du patrimoine administratif. Des ajustements ont déjà été faits en prévision de MCH2. Ce tableau fait partie des «résumés de comptes» que nous devons transmettre au Canton et ce dernier est contrôlé par notre fiduciaire.

LE CHENIT

